

Christin QUALITE SANS RIVALE depuis 1855

En vente partout — Demandez-les —

"EAU VIENNA"

Le Canada

Avez-vous besoin d'ARGENT

FINANCIAL LOAN BUREAU LIMITED

Maison essentiellement Canadienne-Française

LE SEUL BUREAU 4439 St-Denis Téléphone 1127

MONTREAL L'Anasther 1127

111 Cité de la Montagne Ville de Québec

VOL XXXV — No 275 Temps probable: nuageux et plus doux (v. détails p. 3) MONTREAL, SAMEDI 26 FEVRIER 1938 Minimum, hier: 18 — Maximum, hier: 26 PRIX: DEUX SOUS

Situation politique inquiétante au Japon

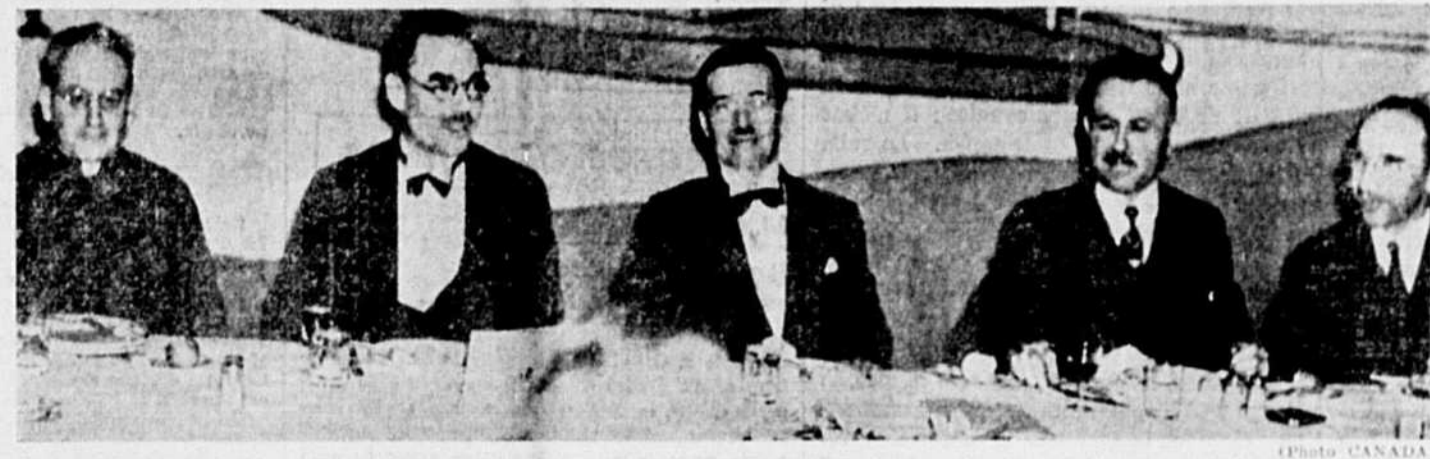
La chambre des députés se refuse à adopter une loi de mobilisation générale qu'elle dit être une loi fasciste. — Le gouvernement songe à passer outre et à recourir à la force

La presse et la propriété menacées

Tokio, 25. (P.A.) — L'amiral Nomura Souyetsou, ministre de l'intérieur, a reçu ce soir, chez lui les officiers supérieurs du ministère de la Guerre, et on rapporte qu'il leur a déclaré textuellement ceci: "Si le Minsaito et le Seikai (il s'agit des deux partis politiques les plus puissants du Japon) ne veulent pas comprendre toute l'importance de la loi de mobilisation générale que nous voulons leur faire adopter, le gouvernement se verra de recourir aux grands moyens pour que cette loi soit mise en vigueur."

Cette loi prévoit aussi que les journalistes trouvés coupables d'infractions aux lois de la presse seront condamnés à une peine de deux ans de prison et de \$500 d'amende.

M. CHARLES MAILLARD EST L'HOTE DE LA SECTION DUVERNAY



Le directeur de l'école des beaux-arts de Montréal, M. Charles Maillard, était hier soir l'hôte d'honneur de la section Duvernay de la Saint-Jean-Baptiste à un dîner-causier qui eut lieu au Cercle universitaire. A la table d'honneur, de gauche à droite, se trouvaient le R. P. Alfred Grandpré, assistant-provincial des C.S.V.; M. Charles Maillard, le président de la section Duvernay, M. A.-J. Dugal, directeur-gérant chez Dupuis Frères; M. Raymond Denis, vice-président de la St-Jean-Baptiste, et M. V.-E. Beaupré, professeur à l'école polytechnique et ancien président général de la St-Jean-Baptiste.

La prison pour ceux qui font travailler le dimanche

Le gouvernement fédéral a amendé, hier soir, sa loi sur le repos dominical

Bill Brunelle

Ottawa, 25. (P.C.) — La Chambre des Communes a voté, ce soir, le projet de loi Brunelle qui rend passibles d'emprisonnement les officiers, directeurs et gérants des compagnies qui obligent leurs employés à travailler le dimanche en contravention à la loi du repos dominical.

Le ministre de la Justice avait accepté le projet de loi qui avait pour patron M. H.-E. Brunelle, député libéral de Champlain. Cette mesure vise en premier lieu et principalement des compagnies de la province de Québec, mais elle s'appliquera à tout le pays.

La loi du repos dominical impose des amendes de \$50 à \$200 aux compagnies qui autorisent ou obligent leurs employés à travailler le dimanche à des ouvrages comme la réparation de l'outillage. Le projet de loi Brunelle frappe les officiers, directeurs et surintendants, en permettant de les condamner à la prison pour des termes d'un à six mois quand ils ordonnent ou autorisent des infractions à la loi du dimanche.

Le gouvernement a fait sien le projet de loi Brunelle

Acceptant le projet de loi au nom du gouvernement, le ministre de la Justice, l'hon. M. Ernest Lapointe, a dit que l'administration avait l'intention de présenter un projet de loi analogue, basé sur les recommandations des syndicats ouvriers.

M. Brunelle a dit que son intention n'était pas de restreindre les exceptions permises en vertu de la loi du repos dominical. Cependant, plusieurs corporations de la province de Québec violent cette loi et forcent leurs hommes à travailler le dimanche. Le but du projet est de mettre fin à ces abus en rendant passible de prison les officiers de ces corporations.

Dans le passé, a dit M. Brunelle, les compagnies payaient l'amende et continuaient à violer la loi. Ils profitaient du fait que les ouvriers syndiqués n'étaient pas assez nombreux pour pouvoir leur résister. Parfois, les compagnies, invoquant de vaines prétextes, se soulevaient en appel et les causes étaient portées devant les tribunaux supérieurs.

Il était évident que les compagnies trouvaient avantageux de payer l'amende et de continuer à faire travailler leurs hommes le dimanche, a continué M. Brunelle.

"Il n'y a aucun doute que des compagnies dans la province de Québec n'ont pas observé la loi du repos dominical," a dit le ministre de la Justice. "Les syndicats ouvriers ont fait entendre de vives protestations et demandé que la loi soit amendée."

Les ouvriers auront le droit de discuter les amendements apportés aux législations sociales

Le Conseil législatif remet à jeudi la deuxième lecture des bills Nos 19 et 20 amendant les lois des contrats collectifs et des salaires raisonnables. — Une lettre des constructeurs de Québec à M. Duplessis

Québec, 26. (Spécial au Canada). — Les bills no 19 et no 20 amendant, respectivement, la loi relative aux salaires des ouvriers et la loi des salaires raisonnables, ont subi vendredi avant-midi leur première lecture au Conseil législatif, et la deuxième lecture a été ajournée à jeudi prochain pour permettre aux intéressés, les ouvriers et les employeurs, de soumettre leurs représentations au ministre du Travail.

La confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc., 19 rue Caron, Québec, a ainsi gagné son point principal, pour le moment, et il s'agit maintenant de faire valoir son point de vue de manière à ce que certaines dispositions des bills 19 et 20 soient renvoyées à six mois, ou si l'on préfère, aux calendes grecques.

Au début de la séance du Conseil législatif, au Parlement de Québec, hier matin, vendredi, on a fait tenir le télégramme suivant à chacun des honorables conseillers en séance: "Confédération des travailleurs Catholiques du Canada, Inc., au nom douze fédérations, douze conseils centraux, deux cents syndicats et cinquante mille membres, désire être entendue avant adoption bills 19 et 20, et C. T. C. C. demande respectueusement votre appui."

(signé) Gérard Picard, Secrétaire général.

L'hon. Alp. Raymond, président du Conseil législatif, lui a fait tenir dès hier midi le télégramme suivant: "M. Gérard Picard, Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc., 19 rue Caron, Québec. Les bills dix-neuf et vingt n'ont subi que leur première lecture au Conseil législatif, ce matin, et la seconde lecture en a été renvoyée à jeudi prochain pour vous permettre d'exprimer vos représentations auprès du ministre du Travail."

(signé) Alph. Raymond, Président, Conseil législatif

(Suite page dix)

Comment M. Héon fait sa campagne dans Argenteuil

L'«appui» de M. Pierre Desrosiers. — Menaces aux vieillards

Un coup raté

Lachute, Qué., 25. (De l'envoyé spécial du Canada). — Le candidat conservateur à l'élection fédérale complémentaire qui aura lieu lundi, le 28 février, dans le comté d'Argenteuil, M. Georges H. Héon, avocat, n'a voulu rien laisser au hasard. Il a pris les moyens voulus pour charmer les électeurs, et aussi pour les intimider. Son organisation travaille dans les deux sens. Il a l'appui sympathique et très méritoire de deux éminents politiciens montrealais, le vendeur de poudre de charme hindou, Pierre Desrosiers, — qui est, sauf erreur, fonctionnaire provincial, — et le carrossier et orateur P.-A. Bonhomme.

Ces deux éminents personnages, qui créent une impression profonde partout où ils passent, sont dans le comté d'Argenteuil où ils sont devenus subitement convaincus que la politique de M. Bennett est la plus avantageuse pour les citoyens d'Argenteuil. Leur passé politique étant garant de leur avenir, ils n'hésitent pas du tout à déclarer que le candidat de M. Bennett est l'homme du jour ou de l'heure, parce qu'il exerce le patronage provincial.

Tous deux affirment qu'ils ont été expédiés dans le comté par les quartiers-généraux de l'organisation provinciale de M. Duplessis.

Jeudi soir, M. Desrosiers prétendait qu'il réussirait à empêcher l'assemblée de M. Legault, à laquelle parlait l'hon. M. Carlin, en organisant rien moins que onze réunions de comité. Il organisa en effet ses onze réunions, mais l'assemblée de M. Legault fut quand même un grand succès. Ce bon charmeur de serpents se consola en disant que c'est pas mal difficile d'empêcher le monde d'aller entendre M. Carlin."

Grâce à l'appui de ces deux importants personnages, il n'y a pas de doute que le candidat de M. Bennett...

(Suite page dix)

Le Canada entier appuie aujourd'hui l'hon. M. King

C'est ce que déclare, à Brownsburg, Me Sarto Fournier

M. L.-L. Legault

Lachute, Qué., 25. (De l'envoyé spécial du Canada). — "Chaque fois que le parti libéral a pris le pouvoir à Ottawa, ce fut pour le plus grand bien du pays, toujours à la fin d'un régime qui avait conduit les affaires du Canada au marasme. Ce que nous demandons aux électeurs d'Argenteuil, à l'élection du 28 février, ce n'est pas se prononcer sur la façon dont tel ou tel candidat exerce le patronage provincial, mais de juger la politique suivie par le gouvernement libéral d'Ottawa pour tirer le pays du marasme. Il est arrivé parfois dans le passé que nous avons perdu de la confiance de l'électorat, mais la population nous a toujours gardé sa sympathie et c'est ce qui explique aujourd'hui que tout le monde appuie, on peut dire: à l'unanimité, la direction de M. King."

C'est ainsi que s'exprimait, ce soir, à Brownsburg, Me Sarto Fournier, député de Maisonneuve-Rosemont aux Communes, qui porta la parole à une assemblée tenue en faveur de M. L.-L. Legault, candidat libéral à l'élection du 28 février.

Il y a eu, ce soir, trois assemblées en faveur de M. Legault, dans le comté d'Argenteuil, à St-André d'Argenteuil, où MM. Legault, Elie Bertrand, député de Prescott, J.-Emile Nadeau et C.-C. Knight portèrent la parole; à Brownsburg, où MM. Sarto Fournier et H. Tanner, ancien candidat dans Argenteuil, furent les orateurs, et à Arundel, où M. Philippe Valois, de Lachute, fut le principal orateur, avec M. Flood, de Montréal.

M. Legault a parlé du comté, expliquant en quoi et pourquoi l'administration libérale d'Ottawa a été avantageuse pour l'agriculture et l'industrie.

"Je n'ai aucune crainte", dit-il, "de me présenter devant l'électorat du comté pour lui demander le mandat"

(Suite page dix)

Le boniment des cabaleurs conservateurs qui parcourent le comté d'Argenteuil

Lachute, Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada). — A entendre parler les cabaleurs de M. Georges Héon, candidat conservateur à l'élection fédérale complémentaire du 28 février, le candidat de M. Bennett n'est ni plus ni moins qu'une espèce jaquilli incertaine de surhomme, qui accumule en soi toutes les qualités, toutes les vertus.

Nous avons eu le privilège d'entendre aujourd'hui l'un de ces cabaleurs réclamer sa leçon à un groupe de citoyens qui l'ont écouté bouche bée.

"Vous ne connaissez pas M. Héon, dit-il, cabaleur, vous ne le connaissez pas. Mais moi je le connais. Il y a plus de vingt ans que je le connais. Si vous saviez comme il est bon et charitable."

"Tenez, rien qu'un exemple. Il y a dix ou sept ans, "Pete" a passé au feu. Vous l'avez tous connu, "Pete". Il restait dans le rang, AA sud de XXX. Eh bien, le passé au feu, de nos mis au courant de son malheur, j'allai voir M. Tschereau, que je connaissais intimement, c'est un de mes amis; nous allons à la pêche et la chasse ensemble. Eh bien, j'ai été voir Tschereau et je lui ai demandé de venir en aide à "Pete". Tschereau n'a pas voulu rien faire. Il aurait pu lui donner un autre lot, un morceau de terre, à ce pauvre "Pete" qui venait de passer au feu. Mais Tschereau n'a pas voulu, et pourtant, je l'ai bien tourmenté."

"Quand j'ai vu ça, j'ai été à Ottawa. Et, là, Héon et moi, nous avons ramassé \$792 pour "Pete". Vous voyez, Héon ne pensait pas à être candidat dans Argenteuil à ce moment-là. Eh bien, cela n'a rien fait. Il a le cœur si gros qu'il a pris "Pete" en pitié, parce que "Pete" était un bon citoyen d'Argenteuil, etc."

La cabale continua sur ce ton durant au moins une bonne demi-heure. C'est un brave cultivateur qui y mit fin en faisant la réflexion suivante: "Monsieur Héon ne restait pas par ici il y a six ou sept ans, il ne reste ici que depuis quelques mois."

Le cabaleur perdit contenance. Ce brave "Pete"!

Cent avions en viennent aux prises au-dessus de Nan-Chan

Les Japonais disent avoir porté un coup final à l'aviation chinoise

Représailles

Shanghai, 26, samedi. (P.A.) — Les Japonais prétendent, aujourd'hui, qu'à la suite d'un imposant combat aérien qui s'est déroulé au-dessus de l'aérodrome de Nan-Chan, ils ont porté à l'aviation de Nan-Chan, le général Tchian-Kai-Shek un coup dont elle ne se relèvera pas. Les Chinois n'acceptent pas la version japonaise de cette bataille qui aurait mis aux prises plus de cent avions.

Les Japonais assurent que cinquante de leurs appareils ont abattu plus de trente avions chinois et qu'ils ont rendu complètement inutilisable la base aérienne importante de Nan-Chan. Ils reconnaissent qu'ils ont perdu deux avions. Les Chinois déclarent que les avions japonais étaient au nombre de 59 au-dessus de Nan-Chan, que 8 d'entre eux ont été descendus et ils ne mentionnent pas les pertes qu'ils auraient pu essuyer.

D'autre part, les Japonais nient que leurs avions aient connu des revers sur le front central chinois. Ils prétendent que ce front est très passible depuis quelques jours.

On croit toujours que c'est de Nan-Chan que s'est envolée l'escadrille chinoise qui est allée récemment bombarder Formose, et que l'attaque dont Nan-Chan a été victime constitue un geste de représailles.

SALAIRES DIMINUES A LA GENERAL MOTORS

New-York, 25. (P.A.) — La General Motors Corporation a annoncé, aujourd'hui, que tous ses employés gagneront moins de \$10,000 par année verraient leurs salaires diminuer de dix pour cent à compter du 1er mars prochain. Les salaires de plus de \$10,000 seront réduits dans de plus grandes proportions encore. Les ouvriers canadiens de cette compagnie ne sont pas affectés par cette décision. La compagnie a déclaré que c'était parce que ses affaires étaient de moins en moins brillantes qu'elle était obligée de prendre cette mesure. On estime que 40,000 ouvriers sont en cause.

Un incendie ravage un garage et 6 logements rue DeLaroche

Les dégâts sont évalués à \$18,000 — Une explosion inexplicable

Travail périlleux

Un immeuble de trois étages et un poste d'essence, situés rue DeLaroche, un peu au sud de l'avenue Mont-Royal, furent ravagés, par un incendie qui suivit une explosion, vers six heures, hier soir. Les dégâts sont évalués à environ \$18,000.

On n'a pu déterminer hier soir la cause de l'explosion qui secoua le garage et la maison voisine, où six familles avaient leurs logements. Les occupants de cet immeuble se sauvèrent sans accident. La première alarme fut sonnée à 5 h. 49. Elle amena sur le théâtre de l'incendie des pompiers sous les ordres du chef de district intérimaire Caron, de la division nord. L'incendie avait pris de telles proportions à ce moment qu'une seconde alarme fut émise sept minutes plus tard. Il était alors 5 h. 56 et de nombreux pompiers furent rapidement rendus au lieu de l'incendie, sous le commandement du directeur A.-T. Guimet, qui était aidé de l'assistant-directeur Emile Lefort, du chef de district Joseph Bernier et des

(Suite page dix)

Un incendie fait \$20,000 de dégâts à Sherbrooke

Sherbrooke, 25. (P.C.) — Un incendie d'origine inconnue a causé \$20,000 de dommages à un immeuble occupé par la National Laundry et la Sherbrooke Pure Milk Company.

Homme d'affaires décédé

Ottawa, 25. (P.C.) — Le major Frederick D. Burpee, président de l'Ottawa Electric Railway Company, est décédé, ce soir, à l'âge de 61 ans, après une longue maladie.

(Suite page dix)

Un "casseur de gueule" à l'emploi de M. Héon fait des siennes dans Argenteuil

Brownsburg, 26. (De l'envoyé spécial du Canada). — La population de Brownsburg est indignée de ce que ce matin un fort-à-bras importé de Montréal à l'emploi du candidat conservateur, M. Héon, a frappé hier soir au visage un citoyen très en vue de ce village. La nouvelle a parcouru le village comme un feu de poudre. Toute la population est indignée de ce qu'un "casseur de gueule" de Montréal ait osé frapper un citoyen dont le seul tort a été de prendre part à une discussion anodine sur l'élection.

Le citoyen qui a été assailli n'est pas même un libéral. C'est un partisan de feu sir Georges Perley. Il était dans un hôtel à causer avec un groupe d'amis. La conversation portait naturellement sur la présente campagne.

Comme quelqu'un dans le groupe proférait des insultes à l'endroit du candidat libéral, ce citoyen rappela à l'insulte que même durant une campagne électorale, nul n'est justifié de calomnier un candidat, même un adversaire.

Quelqu'un qui se trouvait là entendit ces propos. Il se leva, s'approcha du groupe et sans aucune explication, frappa à la figure celui qui s'était fait le champion de la dignité. Ce "casseur de gueule" expliqua qu'il avait mission de commettre ces abus.

La victime de cette agression était en colère. Comme c'était un des principaux organisateurs de sir Georges Perley, il hésitait un peu jusqu'à dénoncer la candidature de M. Héon. Ce coup de poing le décida.

Le chef de l'organisation conservatrice à Brownsburg a donc abandonné son poste, et toute la population est soulevée contre le candidat conservateur.

M. Eden souhaite un franc succès à M. Chamberlain

Le gouvernement anglais a traversé avec succès une semaine difficile

L'Egypte inquiète

Londres, 25. (P.C.) — Le gouvernement de la Grande-Bretagne, appuyé par une imposante majorité, tant à la chambre des communes qu'à la chambre des lords, sort victorieux des assauts les plus rudes qu'il ait essuyés, depuis qu'il est au pouvoir. Le premier ministre Neville Chamberlain l'a emporté, haut la main, sur tous ses adversaires. On est d'avis, toutefois, à Londres, qu'il ne faut pas être trop optimiste, car l'opinion publique est vivement intéressée aux actes que le gouvernement s'apprete à poser, et on ne cache pas qu'elle reste d'avis que M. Chamberlain s'est incliné devant Mussolini, lorsqu'il a exigé la démission de M. Anthony Eden, son secrétaire aux Affaires étrangères. Ce dernier s'adressant, ce

(Suite page dix)

Pour utiliser le bois du Parc national de Gaspésie

L'honorable John-Hall Kelly suggère d'alimenter le moulin de Chandler en matières premières

Au Conseil législatif

Québec, 25. (Du correspondant parlementaire du Canada). — D'intéressantes suggestions pour l'avenir immédiat du moulin de soufre à Chandler ont été faites, ce matin, lors d'une brève séance du Conseil législatif, par l'hon. John-Hall Kelly (Granville) à l'occasion de l'étude du bill no 7, modifiant la loi du Parc National de la Gaspésie où la coupe du bois sera permise sur une grande échelle parce que toute la forêt y est mûre et déperissante et menacée par la mouche à scie et les chablis.

M. Kelly demanda au gouvernement d'utiliser le bois abattu dans le parc pour alimenter le moulin de Chandler où, si l'on n'y prend garde, il y aura sous peu disette de matières premières.

Une fois de plus, les immenses richesses en ressources naturelles de ce parc qui aura 350,000 milles carrés de superficie ont été vantées. Le conseiller de Granville a démontré, particulièrement, qu'il y a abondance de saumons qui vont frayer au pied du parc et qu'il y a aussi nombre de caribous qui fréquentent les limites de ce territoire.

Cette loi concernant le parc de la Gaspésie est adoptée en 3e lecture par le Conseil, aussitôt après les remarques de M. Kelly. Plusieurs autres bills sont adoptés sans discussion: la loi modifiant la loi des pensions de vieillesse; la loi modifiant la loi des subventions aux collèges classiques; la loi modifiant la loi des concours littéraires et scientifiques; la loi accordant une subvention de deux cents mille dollars à l'École Supérieure de Commerce de Québec; la loi modifiant la loi relative à la reouverture des usines de la région de Chicoutimi; la

(Suite page dix)

Le Reich ne peut digérer les paroles de von Schuschnigg

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur qu'il regrettera bientôt en n'annonçant pas qu'il appuyait Hitler sans restriction. Ils disent que son discours aura été son "chant du cygne".

On dit que son discours aura été son "chant du cygne"

Malaise général

Berlin, 25. (P. A.) — Alors qu'officiellement on se garde bien de commenter, dans les milieux nazis allemands, les discours courageux qu'a prononcé, hier, à Vienne, M. Kurt von Schuschnigg, il ne fait plus aucun doute, ce soir, que la population du Troisième Reich a été incapable de digérer ce qu'a dit le chancelier autrichien qu'Hitler croyait avoir définitivement terrassé. Sous le manteau, toutefois, on dit que M. von Schuschnigg a commis une grave erreur

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. ARCHAMBAULT, B.A., LL., B.

Nouvel échec des témoins de Jehovah devant le tribunal

La Cour d'appel définit le seul droit absolu du prévenu quant à la formation du jury

Verdict confirmé

Le seul droit absolu d'un prévenu quant à la formation du jury qui le jugera, est d'obtenir, au moins, six jurés qui sont versés dans la langue de la défense. S'il demandait un jury mixte, il ne pourra cependant pas se plaindre du fait que le jury tout entier est composé de jurés parlant sa langue. D'un autre côté, le prévenu de langue française ne pourra pas exiger d'être jugé par un jury entièrement anglais pas plus qu'un prévenu pourrait exiger d'être jugé par un jury entièrement anglais. Le seul droit absolu du prévenu est d'exiger au moins six jurés parlant sa langue.

Ce principe a été confirmé par la Cour du Banc du Roi, siégeant en appel lorsqu'à l'unanimité du Banc le plus haut tribunal de la province a rejeté hier l'appel de J.-B. Duval, Henri Ouellette et Mme Ouellette, trois adeptes d'une religion ou d'une doctrine sociale dont les membres ont connus sous le nom de Témoins de Jehovah. Les trois appellants avaient été trouvés coupables de sédition par un jury entièrement composé de jurés de langue française. Dans leur appel, ils attaquaient le verdict sous le prétexte qu'ils avaient exigé un jury entièrement composé de jurés de langue anglaise et que cette demande leur avait été illégalement refusée. Ils affirmèrent qu'ils auraient dû, au moins, obtenir six jurés de langue anglaise. La Cour d'appel rejette cette prétention et explique que le seul droit absolu des prévenus est d'obtenir un jury composé d'au moins six jurés parlant leur langue. Le prévenu peut bien demander un jury entièrement anglais ou français, mais le juge a le droit dans sa discrétion d'accorder ou de refuser cette demande et d'accorder plutôt un jury mixte. L'accusé, qui demande un jury mixte, ne peut pas, d'un autre côté, se plaindre d'obtenir un jury entièrement de sa langue.

Les appellants, qui avaient été trouvés coupables de conspiration de sédition pour avoir distribué de la littérature séditieuse, prétendaient, en plus dans leur appel, que les pamphlets qu'ils avaient distribués n'étaient pas séditieux. A ce sujet, la Cour d'appel n'hésite pas, après avoir cité quelques passages de cette littérature, et rejette également ce motif, en disant que les douze jurés, qui ont déclaré les accusés coupables sur la foi de ces pamphlets, ne pouvaient raisonnablement rendre un verdict différent.

Une amende de \$100 en correctionnelle

La compagnie Sable Limited a violé la loi du repos dominical

La compagnie Sable Limited, de Pointe-aux-Trembles, accusée d'avoir violé la loi du repos dominical en faisant travailler de ses employés le dimanche, a été condamnée hier à une amende de \$100 et aux frais ou, à défaut, à la saisie, par le juge Maurice Tétréau.

L'accusation avait été logée par le département du procureur général, après une longue enquête conduite par M. Farrah-Lajoie, investigateur spécial. Au procès, la défense avait prétendu que le travail exécuté le dimanche était de première nécessité et ne souffrait pas de retard. Me Oscar Gagnon, avocat du ministère public, avait affirmé que cet argument n'avait pas de valeur parce que d'autres travaux semblables étaient exécutés par des fourreurs et que ces derniers observaient la loi.

Hier, l'avocat de la défense demanda un délai, mais Me Ollier Renaud, qui représentait le ministère public, fit des représentations au tribunal et le juge refusa d'accorder un délai pour le paiement de l'amende et des frais.

JUGEMENTS A RENDRE

L'honorable juge Edouard Fabre-Surveryer, de la Cour supérieure, rendra jugement, ce matin, à onze heures, dans la chambre 31 du Palais de Justice, dans les causes suivantes :

- Benjamin vs Bauline;
- Leroux vs Gauthier;
- Despatis vs Despatis;
- Parisien vs McIntosh;
- Nadeau vs Clément.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
J.-Alex. Prud'homme, C.F.
C.-Antoine Geoffrion, L.L.B.
Paul-S. Major, B.A., LL.B.
112, rue Saint-Jacques
TÉL. HARBOUR 5177 - MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone HARBOUR 0123
BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
P.-PHILIPPE BRAIS, C.F.
J. CAMPBELL - C. DEMEJUS
Édifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique
le 25 février 1938

PRÉSENT: L'honorable juge Surveryer. Les jugements suivants furent rendus:

The Trust and Loan Co. of Canada vs Auguste Lavigne; jugement déclarant saisie-exécution bonne et valable pour la somme de \$125 avec int. et dépens.
E. Anger vs Montreal Tramways Company et al.; jugement autorisant examen médical avant défense.
Dame V. Minkoff et vir vs Le Pain Moderne Canadian (Inc.); jugement autorisant examen avant défense.
S.-P. Gilbert vs B. Préval; jugement autorisant examen avant défense.
J.-A. Parisien vs J.-A. Gallardo; jugement accordant motion pour substitution sans frais.
S.-P. Gilbert vs B. Préval; jugement autorisant examen médical avant défense.
L. Lavigne vs Ford Hotel Co. of Montreal Ltd.; jugement autorisant examen avant défense.
A. Lavigne vs Ford Hotel Co. of Montreal Ltd.; jugement autorisant examen médical avant défense.
A. E. McKenna vs Dame K. M. Harbord et Dame E. V. Coran; jugement accordant motion pour substitution sans frais.
Dame L. Cormier vs Deloitte & Frère Highway Transport Ltd et al.; jugement autorisant examen avant défense.
J.-X. Métais vs Deloitte & Frère Highway Transport Ltd et al.; jugement autorisant examen médical avant défense.
Dame L. Jacobson vs Sylvia's Beauty Salon Inc.; jugement autorisant examen avant défense.
Dame R. Barnett vs Moses Bush; jugement autorisant à entrer en justice.
Flood and Company vs Mlle L. Brennan; jugement autorisant à plaider en payant frais de motion et de frais.
G. Ferland vs Dr L. V. Farley; jugement accordant motion pour substitution sans frais.
J. Bray vs L. O. Fetterly; jugement autorisant examen médical avant défense.
J. Langlois, ex-qual vs Montreal Tramways Co. et al.; jugement autorisant examen avant défense.
A. Baben vs E. Pilon; jugement accordant motion pour substitution sans frais.
A. Boucneau vs Le Marché Métropole (Hôtel); jugement autorisant à produire défense supplémentaire.
J.-L.-A. Grenier vs H. Brault et al.; jugement autorisant examen avant défense.
E. Tremblay, ex-qual vs Commission des Écoles Catholiques de Montréal; jugement accordant motion pour substitution sans frais.
J.-D. Smith, requérant; jugement accordant motion.
M. E. Emond vs M. Gauthier et al., ex-qual; jugement autorisant à appeler en garantie, frais à suivre.
Gaston Lavigne vs Dame Jennie Johnston et al.; jugement pour \$264.97 avec int. et dépens.

La Corporation de la Paroisse de l'Île Perrot vs Donatide Dusout; jugement pour \$108 avec int. et dépens.
Evelyn Harter vs Sarah Elizabeth Weller et G.-A. Terroah, ex-qual, m.c.; jugement pour \$112.25 avec int. et dépens suivant déclaration d'hypothèque.
Z. Tredoux vs H. Bate; jugement pour \$125 avec int. et dépens.
R. Masson et al. vs Rose Mary Haben; jugement pour \$210 avec int. et dépens.
Dame Virginia Beaudry vs Anselme Brabant; jugement accordant séparation de biens.

Trois des accusés avouent leur délit

Il ne reste plus que trois autres supposés faussaires devant le jury

Joseph Leiberman, Samuel Lazar et Harry Kular, trois des prévenus qui subissent actuellement leur procès en cour d'Assises, sur une accusation d'avoir conspiré dans le but d'escamoter des chèques fabriqués, se sont déclarés coupables hier, devant le juge Wilfrid Lazure. Le tribunal passera les sentences plus tard, et Me Alexandre Chevalier, l'avocat de Marcus Victor qui semble le moins compromis des trois qui restent à la barre, a demandé à ce que les prisonniers soient ramenés lundi après-midi afin de rendre témoignage en faveur de la défense. On sait déjà que Louis Tansky, le principal témoin de la Couronne, a déclaré jeudi après-midi que Marcus Victor n'était pas au courant du complot pour escamoter des faux chèques dans la métropole.

Hier, l'audience a été consacrée au contre-interrogatoire du témoin Tansky; celui-ci réaffirma que tous les 26 faux chèques avaient été forgés par Morris-B. Signer. Puis Tansky avoua avoir, à plusieurs reprises, gardé les arguments des chèques escamotés pour leur rendre ensuite Signer et lui dire qu'il avait perdu les "recettes". Tansky, pressé de questions par Me Louis Finch, admit encore qu'il avait perdu plusieurs emplois de vendeur pour des maisons de gros, à la suite de ses vols trop souvent renouvelés de chèques fantômes.

Un détail à souligner est le fait que Tansky a déclaré n'avoir jamais vu Harry Cohen manipuler les faux chèques ni être présent chez Signer quand ce dernier préparait de nouveaux forfaits.

Des pourboires à l'aspirine

Un figaro acquitté d'une accusation peu banale de recel de pilules

Orléan Pepin, 1267, rue Sainte-Elizabeth, a été honorablement acquitté d'une accusation de recel, hier, par le juge Charles Langlois. L'inculpé, figaro de son métier, avait reçu une boîte d'aspirines d'un nommé Minuck, qui se déclara plus tard coupable d'un vol de \$10,000, commis aux entrepôts pharmaceutiques de la firme J.-N. Polson. La valeur des pilules laissées à la garde de Pepin était de \$3.50. Au cours d'un procès qui dura deux jours, Me Paul Desry mit tout en oeuvre pour faire libérer son client. Le jugement du tribunal ne manqua pas d'intérêt:

—Minuck commettait des vols depuis trois ans chez son employeur Polson, et lorsqu'il offrit la boîte d'aspirines à Pepin, c'était pour garantir un prêt de \$2.50. La preuve de la dénonciation démontrée que Minuck était fesse à l'égard de Pepin et qu'après chaque boîte, il offrait en pourboire un tube ou deux d'aspirines. Le tribunal conclut que l'accusé croyait avoir affaire à un pharmacien authentique, qui récompensait avec son propre bien. Puisque Pepin n'a pas de casier judiciaire et aussi parce que la boîte en dépôt n'avait pas même été ouverte après deux mois de dépôt chez lui, il a droit au bénéfice du doute.

Treize jugements sont confirmés en Cour du Banc du Roi

La Cour d'appel n'infirme seulement que trois arrêts des tribunaux inférieurs

Les dissidences

La Cour du Banc du Roi, siégeant en appel, a établi une excellente moyenne lorsqu'elle a maintenu, hier, la plus grande partie des jugements des tribunaux inférieurs qu'on attaquait en appel. Des seize jugements rendus, treize confirmèrent les arrêts attaqués, tandis que trois seulement maintinrent l'appel et infirmèrent les arrêts soumis. De ces seize jugements, huit ont été rendus à l'unanimité du Banc qui était composé des honorables juges Saint-Germain, Walsh, Barclay et Galpault sous la présidence de l'honorable juge Rivard. Dans les autres, on a enregistré onze dissidences, dont quatre pour l'honorable juge Walsh, trois pour l'honorable juge Galpault, et deux également pour l'honorable juge Rivard.

Voici la liste des jugements rendus:

1382: Westbury Realty vs Manicieri. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Walsh a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Chait et Wasserman occupaient pour l'intimé.

1347: La Corporation de Garantie des Titres contre Casselman. Appel maintenu avec dépens. L'honorable juge Galpault a donné lecture du jugement où l'honorable juge Rivard était dissident. Me Elphège Marier, C.R., occupait pour l'appelante.

1237: Léger et Léger contre Gaudouy. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Galpault a donné lecture du jugement où les honorables juges Walsh et Barclay étaient dissidents. Me Louis Saint-Germain occupait pour l'intimé.

1355: Trottière contre Rajotte. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Rivard a donné lecture du jugement où les honorables juges Walsh et Barclay étaient dissidents. Me Gaston Ringuet, C.R., occupait pour l'intimé.

1410: La Foncière contre Christiansen. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Barclay a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Charbonneau et Charlebois occupaient pour l'intimé.

1411: La Foncière contre Legris. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Barclay a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Charbonneau et Charlebois occupaient pour l'intimé.

1331: Parizeau contre Tremblay. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Walsh a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me J.-Alexandre Prudhomme, C.R., occupait pour l'intimé.

1378: Zappa contre Gagnon. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Saint-Germain a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me J.-E. Morier, C.R., occupait pour l'intimé.

266: Schleimer contre le Roi. Appel rejeté. L'honorable juge Rivard a donné lecture du jugement où l'honorable juge Galpault était dissident. Me James Crankshaw occupait pour la Couronne.

1399: Masters contre Royal Trust. Appel rejeté avec dépens. L'honorable juge Barclay a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Meredith, Holden et Cie, occupaient pour l'intimé.

232: Duval et al. contre le Roi. Appel rejeté. L'honorable juge Barclay a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me Antonio Drolet occupait pour la Couronne. Ceci est une affaire du district de Saint-François.

234: Benoit contre le Roi. Appel rejeté. L'honorable juge Saint-Germain a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me J.-B. Bousquet occupait pour la Couronne. Ceci est une affaire du district de St-Hyacinthe.

260: Chapelaine contre le Roi. Appel rejeté. L'honorable juge Galpault a donné lecture du jugement où les honorables juges Walsh et Barclay étaient dissidents. Me Guy Guibault occupait pour la Couronne. Ceci est une affaire du district de Joliette.

267: Dumaine contre le Roi. Appel rejeté. L'honorable juge Rivard a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me P.-E. Delaney occupait pour la Couronne. Ceci est une affaire du district de Bedford.

269: Le Roi contre Dumaine. Appel maintenu et condamnation modifiée de une heure de prison à trois mois. L'honorable juge Rivard a donné lecture du jugement où l'honorable juge Galpault était dissident. Me P.-E. Delaney occupait pour la Couronne. Ceci est une affaire du district de Bedford.

1359: Couture contre Halifax Fire Insurance Company. Appel maintenu avec dépens. L'honorable juge Saint-Germain a donné lecture du jugement où les honorables juges Walsh et Rivard étaient dissidents. Mes Forest, Leblanc et Dorré occupaient pour l'appelant. Ceci est une affaire du district de Saint-François.

1165: Bishop Limited contre McLaren, Limited. Jugement remis au prochain terme. Mes Lionel Forsyth occupent pour l'appelante et Mes Aylen et Aylen pour l'intimé.

Le Conseil général du Barreau de la province

Le conseil général du Barreau de la province de Québec se réunira à Québec aujourd'hui. Cette réunion a été convoquée pour la discussion des projets d'amendements de la loi du Barreau qui sera présentée à cette session de l'Assemblée législative. Les projets d'amendements au code de procédure civile seront aussi étudiés. L'hon. Maurice Duplessis, premier ministre et bâtonnier général de l'ordre, présidera les délibérations. Les membres du conseil arriveront à Québec aujourd'hui et ils seront à 19 h.

Médecin condamné à payer \$3,000 pour un désastreux oubli

Une compresse avait été laissée par mégardo dans l'abdomen d'une patiente

Une intervention chirurgicale que le docteur Ernest Trottière a pratiquée pour une chanson, presque par charité, lui coûtera \$3,000 à la suite du jugement rendu, hier après-midi, par la Cour d'appel, qui confirme un arrêt de la Cour supérieure le condamnant à payer cette indemnité à Dame Lionel Rajotte. Pour la somme de \$40, le docteur Trottière, en effet, avait opéré Mme Rajotte pour l'appentichie et l'ovariotomie. Tout alla bien. La patiente se remit bientôt et ce n'est qu'après quelques jours qu'elle ressentit de vives douleurs à l'abdomen. On opéra alors une nouvelle intervention chirurgicale et on découvrit dans l'intestin grêle une compresse, linges stérilisés pour imberber le sang durant les opérations. Comme la patiente n'avait pas été opérée depuis son appentichie et qu'elle n'avait pas subi de compression, elle conclut que c'était le docteur Trottière qui avait oublié là lors de la première intervention. Le docteur nia. Comment, en effet, pourrait-il être responsable puisque la compresse avait été retrouvée à l'intérieur de l'intestin grêle alors qu'il n'avait pas touché à cet intestin. D'ailleurs, disait-il, il avait procédé avec toute la prudence et les soins nécessaires, assisté par des aides compétents et d'expérience.

La preuve démontra, toutefois, qu'il arrive souvent qu'un médecin, même des meilleurs, oublie ainsi au cours de l'opération une compresse invisible par l'abondance du sang etc. Cet accident arrive malgré tous les soins et toutes les méthodes employées pour l'éviter, et ne peut en rien refléter sur la réputation du chirurgien. Cependant, comme la patiente ne peut tout de même pas en être responsable, le médecin doit en subir les conséquences.

Quant à la présence de la compresse dans l'intestin, les experts ont témoigné qu'il était possible pour un linges, qui presse ainsi contre un intestin, de causer un piétre et de passer à l'intérieur. C'est d'ailleurs la seule explication possible en l'occurrence, et, malgré toute la sympathie de la Cour pour l'appelant qui a procédé suivant toutes les règles de l'art et n'a chargé par charité qu'un honoraire infime, l'appel est rejeté.

Un quo warranto à la Cour supérieure

Une ancienne directrice de l'hôpital Notre-Dame de Lourdes veut reprendre son poste

C'est en affirmant que sa démission comme vice-présidente et directrice de l'hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes, 101 ouest, rue Lagacière, lui a été arrachée sous de fausses représentations, que Mlle Agathe Fradette a présenté hier à l'hon. juge Fabre-Surveryer, de la Cour de pratique, une requête pour l'émission d'un bref de quo-warranto contre Mlle Olivine Lacombe, Irène Roy et Albertine Chartrand, toutes trois actuellement directrices de l'hôpital.

Mlle Fradette affirme qu'elle faisait partie de la direction de l'oeuvre depuis 1935, alors que le 6 septembre 1937, elle fut informée par le président, Mlle Lacombe, qu'en vertu d'une décision de Mgr Gauthier, l'hôpital devait être incessamment remis à la garde des religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et qu'il fallait mieux démissionner dans les circonstances. Elle démissionna, en effet, et deux jours plus tard Mlle Lacombe aurait reorganisé le bureau de direction à sa guise.

Comme le transport aux religieuses ne s'est pas encore effectué, Mlle Fradette, prétend que sa démission lui a été arrachée sous de fausses représentations et veut faire annuler l'élection de celles qui l'ont remplacée. Elle demande également à la Cour d'être réinstallée dans ses fonctions antérieures.

Les trois intimées, comparissant par ministère d'avocat, ont déclaré qu'il y avait eu en réalité des pourparlers entre les autorités de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes et les religieuses, mais qu'ils n'avaient pas encore abouti. Les représentations faites à la demanderesse l'auraient été de bonne foi.

La Cour a remis l'audition de la requête à mardi prochain.

Du charbon qui mène au baigne!

Trois récidivistes condamnés à une peine de deux ans de prison par le juge Langlois

John et Tony Massey, frères, et Paul Kalovitch ont été condamnés hier à une peine de deux années au baigne, par le juge Charles Langlois, pour avoir volé trois tonnes de charbon dans un wagon de fret du Canadien national, à Pointe-Saint-Charles. Me L. P. Gagné, qui représentait la poursuite, avait souligné au tribunal la récidive des accusés, avant la passation de la sentence.

Avant d'imposer la peine, le juge Langlois énuméra les nombreuses condamnations du trio, mais plus spécialement de John Massey, qui a purgé des peines de 2, 3 et 4 ans au baigne. Puis le tribunal demanda au prisonnier:

—Avez-vous quelque chose à dire avant la sentence?

—Nous avons déjà payé pour nos crimes passés, répond John Massey.

—Oui, mais vous allez payer encore, et je vous condamne à deux ans au baigne.

À ce soir, les invités de Me J.-Achille Joliveau, conseiller au Barreau de Québec, au restaurant du Clavigre.

Preuve prima facie contre deux agents de renseignements

Burns et Meyer auraient sur-tout voulu renseigner les "bookmakers"

Procès expéditif

Joseph-L. Burns et Jeffrey Meyer, Américains appréhendés à 3 est, rue Notre-Dame, le 15 décembre 1937, par le sergent détective Henri Pinard, de la Sûreté provinciale, ont été cités à leur examen volontaire, hier, par le juge Maurice Tétréau, sur deux chefs de conspiration dans le but d'introduire à Montréal une communication directe avec les grandes pistes de course des États-Unis pour permettre aux préneurs au livre de donner à leurs clients un meilleur service de renseignements.

L'enquête judiciaire des accusés s'était terminée le 11 janvier et le tribunal avait pris le tout en délibéré. Hier, Me René Gauthier, qui remplaçait son associé Me Lucien Gendron, retenu en cour d'Assises, demanda au tribunal de faire l'examen volontaire des préneurs. Cette procédure se termina séance tenante. Puis en moins de 30 minutes Burns et Meyer avaient opté pour un procès expéditif devant un juge seul, procès dont la date a été fixée à mardi 1er mars, devant le juge Tétréau, dans une jugement oral très élaboré, récapitulait la preuve, puis déclara:

—Les préneurs ont rencontré plusieurs préneurs au livre, et l'un des témoins de la Couronne, M. Cadieux, a déclaré formellement qu'avec le fil spécial à être installé à Montréal, un joueur pouvait suivre la course d'un cheval sur n'importe quelle piste. M. Cadieux alla jusqu'à dire que c'était là un excellent service. Il y a aussi en preuve cette réunion à l'hôtel La Salle et la discussion pour trouver un système légal de renseignements. Le seul système légal au pays est celui des résultats que donnent tous les journaux; mais il est défendu de donner des renseignements à l'avance pour favoriser les gageures. Quand la police arriva à 3 est, rue Notre-Dame, elle y trouva 10 appareils téléphoniques. Il est vrai qu'ils ne fonctionnaient pas, mais le tribunal peut inférer que ces appareils étaient là dans un but illégal. Je dois ajouter qu'à l'enquête judiciaire, le doute est toujours contre un accusé, et je le cite donc à l'examen volontaire sur une preuve prima facie.

Burns et Meyer, après avoir renouvelé leur cautionnement quitteront le Palais avec quelques amis.

Après le vol, une autre accusation

J.-A. Chartrand, non seulement perd \$2,500, mais est arrêté pour parjure

Jean Rosano, dit Razen, un ancien forçat de l'Île-du-Diable, a été condamné à une peine de 2 ans par le juge Jules Desmarais, hier, après un procès qui ne manqua pas d'intérêt. La victime de l'escroc, J.-A. Chartrand, hôtelier de Saint-Martin, s'était fait escamoter la jolie somme de \$2,500 en moins de temps qu'il ne faut pour les compter. Rosano avait joué son homme en lui fabriquant des beaux billets de \$5 avec un rien de pourcentage magique et un acide mystérieux.

Puis l'été dernier, Rosano, pris de coliques, demanda une chambre voisine de celle de Chartrand. Au réveil, Rosano avait fui avec le magot de l'hôtelier. Or Chartrand joua de malheur. Il aura maintenant à répondre à une accusation de parjure logée à la demande de Me Jacques Fournier, avocat du ministère public. L'accusé aurait faussé la vérité dans son témoignage au procès de Rosano. Chartrand, perdit devant le juge en chef Gustave Perrault, a protesté de son innocence, et son procès a été fixé au 1er mars.

Peine de six mois pour un recleur

René Dugas avait distribué des bijoux en Crésus

René Dugas, accusé de recel de bijoux évalués à \$1,100 et volés le 9 février à la bijouterie de M. J.-Ulric Morin, a été déclaré coupable, hier, par le juge Charles Langlois et condamné à une peine de six mois. Le tribunal déclara:

—Vous étiez l'ami de Moisan, un gibier de pénitencier qui commit ce vol à Québec et vous avez accepté les bijoux de Moisan avec l'entente que vous lui remboursez les profits de vente à raison de 50 pour 100. Vous avez distribué des cadeaux à gauche, à droite, et votre jeune amie Jeanne Isabelle a été comblée. Vous avez la connaissance parfaite de ce vol et il ne peut pas même exister une présomption de doute en votre faveur. Vous auriez pu remettre le tout à la police, mais vous avez préféré vendre le tout à des prix ridicules. Je vous condamne à une peine de six mois.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
AVIS PUBLIC et par les présentes donné que par l'ordonnance de l'honorable Edouard Fabre-Surveryer, Juge de la Cour Supérieure du District de Montréal, en date du vingt-quatre février, mil neuf cent trente-huit, la sous-signée, DAME BLANCHÉ VALLEBE, domiciliée en la Cité de Montréal, au numéro 5611, Rue Hutchison, épouse contractuellement séparée de biens et détentrice autorisée de Monsieur J. Ernest Vallée, a été autorisée à prendre et qu'elle a pris en conséquence la qualité d'héritière bénéficiaire de la Succession de feu ROMÉO VALLEBE, en son vivant Médecin, domicilié au numéro 161, Quatrième Avenue, Ville St-Pierre, Cité de Montréal, ce 25 février, 1938.
Dame Blanche Vallée
Époux J. Ernest Vallée
Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite Succession sont priées de communiquer avec le Notaire soussigné.
J. L. DENARDINE, Notaire
112, St-Jacques Ouest, Montréal.

Les lords sont d'accord avec M. Chamberlain

Le vicomte Halifax fait une mise au point nécessaire

Craintes non fondées

Londres, 25. (P.C.) — Le vicomte Halifax, secrétaire par intérim aux Affaires étrangères, a dit hier soir, à la chambre des lords: "Je n'ai peur ni de l'Italie ni d'aucune autre puissance au monde". Il répondit par là aux travaillistes qui accusaient le gouvernement de la Grande-Bretagne d'avoir eu peur, quand il a fait sa volte-face audacieuse en matière de politique étrangère.

"Si la Grande-Bretagne doit participer à une guerre", poursuivait-il, "elle sera victorieuse, comme elle l'a toujours été. C'est l'espoir que nous avons de briser le cercle vicieux duquel ne peuvent sortir les puissances européennes qui nous a dicté notre conduite et non pas la crainte, comme on se plaint, dans certains milieux, à la laisser entendre."

Lord Halifax s'est fait le vigoureux défenseur de la politique de M. Chamberlain qui, en songeant d'abord à réaliser un rapprochement anglo-italien, veut atteindre le but d'unir par un pacte à quatre, l'Italie, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, et de sauvegarder par là la paix de l'Europe. La chambre des lords approuva sans hésiter l'attitude du gouvernement, après un débat qui se prolongea toute la journée et au cours duquel on entendit le marquis de Lethian, libéral, et le vicomte Cecil, conservateur, se dire très pessimistes sur le sort de la Tchécoslovaquie. Lord Lethian critiqua M. Eden et M. Edouard Benès, président de la Tchécoslovaquie, pour avoir fait pendant si longtemps grise mine à l'Allemagne.

Lord Strabolgi, travailliste, critiqua M. Chamberlain, mais il ne regretta pas le départ de M. Eden. "Nous aurions dû nous en débarrasser, hier et à deux ans", dit-il. Quant aux accusations que l'on lance contre le gouvernement anglais qui a accepté des ordres de l'Italie, elle laisse ce travailliste très froid: "La dernière légion romaine quitta en 411 le sol anglais et depuis nous n'avons jamais pris d'ordre de Rome et nous n'avons pas l'intention de commencer, aujourd'hui, à aller en chercher chez Mussolini."

FAUCHER ET GAGNE Iront aux Assises

Québec, 25. — Emile Faucher, de La Tuque, accusé de tentative de meurtre, a été condamné, ce matin, en Cour des sessions, par le juge Laetzer Roy, à subir son procès aux prochaines Assises. Son cautionnement a été fixé à \$5,000, mais aucune personne ne s'est présentée pour porter garantie de Faucher. Il demeurera donc en prison jusqu'au prochain terme des Assises lequel est fixé en mars.

Emile Gagné a été remis en liberté sous un cautionnement de \$3,000 lequel a été fourni par MM. Edouard Gagné et Louis-G. Lapointe, tous deux de La Tuque. Son procès s'instruira en même temps que celui de Faucher, en mars prochain.

Le seul témoin que la Couronne a fait comparaitre ce matin, dans l'enquête préliminaire de Faucher, a été sa fille, Clémence, âgée de 13 ans. Son témoignage n'a rien apporté de nouveau à ce que l'on sait déjà. Elle n'a fait que rapporter que son père était découragé de l'existence misérable que lui et les siens étaient obligés de vivre.

Les fascistes, en somme, n'ont guère aidé Franco

C'est ce que prétend M. José de Pedrosa, de passage à Montréal

L'intervention des nations fascistes dans le conflit espagnol n'a fait que suivre l'ingérence de la Russie soviétique et du Front populaire français. Il n'y a actuellement en Espagne que quatre ou cinq milliers d'Allemands et trois ou quatre divisions d'Italiens. Faits saillants qui ressortent d'une conférence prononcée, à l'Auditorium du Loyola, par M. José de Pedrosa, sous le titre de: "En Espagne: vérité et propagande".

M. de Pedrosa, qui dit avoir été témoin des événements qui ont progressivement amené le conflit, ainsi que de la guerre elle-même, affirma que les nazis qui aident présentement les forces nationalistes du général Franco, sont pour la plupart des techniciens, employés au montage des pièces d'artillerie et autres engins de guerre.

Malgré les énormes dépenses encourues pour la guerre, les impôts n'auraient pas été accrus en territoire nationaliste, d'après M. Pedrosa; la population n'y souffre pas du chômage, et y vit une existence quasi-normale.

Le conférencier s'attacha, à la conclusion de sa causerie, à faire connaître les principaux points du programme que Franco dit vouloir remplir dès qu'il aura pris possession du pays. La liberté religieuse sera tout d'abord respectée. Le travail sera protégé contre la tyrannie marxiste, de même que contre les capitalistes et les ouvriers jouiront de la sécurité sociale. De plus, les problèmes agricoles seront réglés à la satisfaction des fermiers, grâce à l'aide de l'État. Enfin, le programme de Franco est basé sur la raison et la justice pour tous.

SKIEURS! CHANGEMENTS AUX TRAINS DIMANCHE, 27 FEVRIER

Dep. Gare Windsor	7.30 a.m.
" Westmount	7.36 a.m.
" Montréal Ouest	7.42 a.m.
Arr. Shawbridge	9.11 a.m.
" Piedmont	9.19 a.m.
" Mont Roland	9.27 a.m.
" Ste-Marquerite	9.38 a.m.
" Val Morin	9.48 a.m.
" Val David	9.53 a.m.
Arr. Ste-Agathe	10.05 a.m.

Pacifique Canadien

La SESSION FEDERALE et la SESSION PROVINCIALE sont commencées!

Le Canada
Votre journal du matin
est nécessairement le
PREMIER A VOUS RENSEIGNER
et publie des comptes rendus fidèles et complets des débats

LE "CANADA" PUBLIE TOUTES LES NOUVELLES

Faites-vous livrer le "CANADA" à domicile de bonne heure le matin avant de déjeuner
50 sous par mois
A Montréal seulement - Appelez HA. 5131

Nous invitons les personnes qui demeurent à la campagne à profiter de l'OFFRE SPECIALE faite dans le bulletin ci-dessous. Faites abonner vos amis en leur demandant de le remplir et de nous l'adresser sans retard.

Abonnement d'essai
Par la poste, pour la campagne seulement

3 mois au prix de \$1

LE CANADA
33 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Messieurs,
Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ce fait veuillez trouver la somme de \$1.

NOM

ADRESSE

SUR LA SCÈNE ET SUR L'ÉCRAN

A L'IMPERIAL



Walter Winchell, Simone Simon et Ben Bernie dans "Love and Hises" qui sera mis au programme lundi pour quatre jours.

Ria Ginster, une grande artiste

Les mélomanes auront le plaisir et la joie d'entendre, mercredi prochain dans la salle de concert de l'hôtel Ritz-Carlton, Mme Ria Ginster, qui est considérée en Europe et aux Etats-Unis comme la plus grande interprète des lieder. Artiste intelligente et sensible, elle chante à ravir les pièces de Schubert, de Schumann, de Beethoven, de Mozart, de Wolff, de Brahms et de Richard Strauss.

Le Trio Pasquier au Ladies' Morning

Un trio de réputation internationale, le Trio Pasquier, donnera une audition au Ladies' Morning Musical Club de Montréal, jeudi prochain, à 11 heures du matin dans la salle de concert de l'hôtel Ritz-Carlton. Les Pasquier joueront le trio en do mineur, opus 9, no 3, de Beethoven, le deuxième trio de Hindemith, et le trio de Jean Pasquier, violoniste, soliste au Conservatoire de Paris, aux Concerts Straram et aux Concerts Pasdeloup, de Pierre Pasquier, alto, soliste aux Concerts Lamoureux, Straram et Poulet-Siohan; d'Etienne Pasquier, violoncelliste, soliste au Conservatoire, aux concerts Lamoureux, Straram et Colonne. Ces musiciens se sont fait entendre en Suisse, en Hollande, en Belgique, en Autriche, en Italie et en Espagne.

Clôture du spaghetti-bingo de N.-D.-du-Mont-Carmel

Le R. Père B. Maltempo et les animateurs du spaghetti-bingo de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, no 915 est, rue Dorchester, qui se clôtureront lundi soir, remercient bien sincèrement les amis de la colonie italienne du bas de la ville pour le généreux concours qu'ils leur ont accordé pour leurs œuvres paroissiales en assistant en grand nombre à chaque soirée.

Gienter LE PETIT BALLET
4^{ème} EDITION
Maurice Moreault

VARIETES LYRIQUES
MONUMENT NATIONAL
"La Rose de Stamboul"
Opérette de Léo Fall
24 - 25 - 26 - 27 FEVRIER
Prix des places: \$1.25-\$1.00-\$0.50-\$0.30
Direction: DAUNAIS-GUILLET
En vente de 10 heures à 6 p.m.
L'Anastor 3353

FRIDOLINONS
GRANDE REVUE D'ACTUALITES
présentée au Monument National par
Gaston Gélinas et Claude Robillard
Soirées: 7-8-9-10-11-12 mars
\$1.25, 1.00, .55 et 60 taxe comprise
Billets en vente Salle du Gesù, 1200,
rue Bleury, l.A. 4152; Saison, N.-O.,
Valiquette, 914 rue Ste-Catherine est,
Plateau 5811.

L'UNIVERSITE DES ARTS
60, Ste-Catherine, Est - L.A. 1553

COURS par correspondance par tout le Canada
Enseignement commercial et artistique

Offre en annonce direct au public une quantité d'ouvrages faits par nos élèves avancés, matière fait à l'huile grandeur \$x10, cadre compris, au prix des matériaux seulement. 1.50
(tous droits réservés)

LEON D'OR
Bal Mascarade
DU MARDI GRAS - LE 1^{er} MARS
au son de l'orchestre de
PAUL CARON
Plusieurs prix de présence
Attractions Spéciales
BIERE - VIN
1676, rue Ontario est - FR. 2800

Les aventures de "Snow White" et des sept nains

Principales scènes du grand film en couleurs de Walt Disney, film qui comprend du dialogue, du chant, des danses et un accompagnement musical



Victime de la jalousie d'une reine méchante, la petite princesse SNOW WHITE est soumise à des travaux domestiques. Mais un gentil prince lui fait la cour.

Voulant être la plus belle, la reine ordonne à son chasseur d'enlever SNOW WHITE et de la tuer. Mais, ému par la beauté et la tendresse de SNOW WHITE, le chasseur la laisse s'enfuir dans la forêt. Là, elle erre à l'aventure, terrifiée par d'étranges formes, jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée.

La reine orgueilleuse demande chaque jour à son miroir magique qui est la plus belle femme de son royaume et le miroir répond toujours "Snow White".

Ce cottage est la maison des SEPT NAINS joyeux. Ceux-ci sont au travail dans leur mine de bijoux. A leur retour, ils adoptent SNOW WHITE comme maîtresse de maison et tous sont heureux.

SNOW WHITE trouve la maison en grand désordre. Aidée par les animaux bienveillants, elle met chaque chose à sa place.

Les bienveillants animaux de la forêt conduisent SNOW WHITE à un gentil cottage au milieu d'une clairière, si petit qu'il a l'air d'une maison-jouet d'enfants.

(La suite lundi prochain)

B. Webster au Montreal Orchestra

Ce distingué pianiste américain jouera demain après-midi le deuxième concerto de Brahms.



BEVERIDGE WEBSTER

certains si bénoît de Brahms, le deuxième concerto de cet auteur pour piano. L'orchestre sera sous la direction du doyen de la faculté de musique de l'Université McGill, M. Douglas Clarke. Webster s'est fait entendre comme soliste avec les plus grands orchestres symphoniques américains, notamment avec celui de la Société philharmonique de New-York où il a joué, l'an dernier, le Capriccio pour piano et orchestre d'Igor Stravinski. Ce dernier était au pupitre. Webster s'est déjà fait entendre à Montréal. Ce sera donc avec plaisir que plusieurs l'ont entendu de nouveau demain après-midi, à 3 heures 15, au théâtre His Majesty's.

A la section française du MRT

Le guignol chez les malades de Ste-Justine. — Six pièces.

Après un moment de repos, la section française du Montreal Repertory Theatre reprend ses activités. Dans la première semaine de mars, elle offrira aux petits malades de l'hôpital Ste-Justine, une représentation du "Petit Guignol des Enfants Sages", représentation qui sera donnée ensuite au public, à date ultérieure, dans les studios du MRT. Ce guignol est exactement celui qui a tant de succès à Paris. Les poupées qui en sont les actrices sont venues directement de la ville lumière. Mademoiselle Françoise Maillet en est la régisseuse générale. En offrant ainsi des spectacles aux petits, le MRT français tend à deux buts: amuser et instruire. Amuser par les aventures de ce pauvre Guignol et en même temps, donner aux enfants une belle leçon de langue française grâce aux textes choisis qui serviront au dialogue.

Le MRT français travaille activement pour sa participation au Festival dramatique auquel il présentera deux pièces: "Don Juan" d'Ernest Pallascio-Morin et "Maldonne", œuvre inédite de Provost. Un peu plus tard, dans la saison, dans les Studios, le MRT présentera un spectacle composé de quatre pièces, la première par Robert Choquette, la seconde par Louis Francoeur, la troisième par André Basilière. Le choix n'est pas encore fixé sur la quatrième. Le Comité qui est très occupé à lire les manuscrits, fera une sélection. On offrira aussi au public deux grandes pièces de dates qui ne sont pas fixées encore: "Midi-Minuit" de Mario Duliani avec Mlle Yvette Mousseau, André Basilière et François Bertrand et "L'heure H" une comédie amusante. Enfin, les directeurs du MRT français nourrissent le projet de fonder une Université populaire où des conférenciers donneront des cours de vulgarisation à l'usage de tous. (Com.)

Au Capitol

Le film "Snow White and the Seven Dwarfs" est à l'affiche du Palace depuis hier seulement. Des foules considérables se sont rendues à ce cinéma pour voir cette production phénoménale de Walt Disney. "Snow White" constitue un triomphe pour Disney en même temps qu'il constitue un triomphe pour la technique du cinéma et particulièrement pour celle des dessins animés en couleur. Jamais il nous aurait été donné d'admirer une aussi belle féerie à l'écran. Les couleurs sont magnifiques et richement nuancées. Le film déborde d'humour et de fantaisie. Il n'a pas fallu moins de trois ans pour Disney et ses collaborateurs pour faire "Snow White and the Seven Dwarfs".

On prendra plaisir aux mésaventures des sept lutins, de Dopey, de Sleepy, de Bashful, Doc, Greasy, Grumpy et Sneezy. "Snow White and the Seven Dwarfs" est une heureuse adaptation pour l'écran d'un conte de fée des frères Grimm, connu en français sous le titre de "Blanche Neige et les sept lutins".

On s'empressera donc de voir dès cette semaine ce film qui marque une ère nouvelle dans l'industrie du cinéma. La direction du Palace, qui est heureuse de présenter "Snow White", accompagne la projection de ce film par plusieurs sujets courts des plus intéressants, dont principalement des nouvelles d'actualité et des films d'intérêt général.

Au Princess

On aura l'occasion de voir cette semaine au Princess le reportage filmé du combat de Joe Louis avec Nathan Mann. C'est un film officiel. Le principal film au programme est "Wise Girl", film qui met en vedette Miriam Hopkins et Ray Milland dans une série d'incidents des plus comiques et des plus amusants. Ce film raconte les aventures sentimentales d'un artiste, un peintre sans le sou. Une jeune fille, enfant d'un millionnaire, cherche à attirer son attention. Il tombe amoureux d'elle non sans qu'une série d'incidents, les uns dramatiques, les autres franchement comiques, viennent troubler leur idylle.

Comme film supplémentaire, la direction du Princess présentera Les Tracy dans "Crashing Hollywood". C'est un film d'aventures qui montre quelques aspects insoupçonnés de la vie dans la capitale du cinéma. C'est un film dramatique à souhait. Les Tracy est l'auteur du scénario et joue le rôle principal de sa pièce.

Pour compléter son programme, le Princess présente des nouvelles d'actualité sur les derniers événements de la semaine.

Un atelier d'art religieux à l'Ecole des beaux-arts

(Suite de la page 14)

monieuse. Cela vient de ce que le travail qui s'y fait n'est jamais indifférent. On y travaille avec responsabilité. De plus, c'est une école essentiellement canadienne. Qu'a-t-elle fait de fondé, il fallut faire venir des professeurs français. Son triple but était de former des professeurs canadiens, des artistes et des artisans et aussi de former un public. Ce dernier but explique que l'Ecole ait consenti à recevoir un très grand nombre d'élèves.

Les professeurs canadiens Le premier but de l'Ecole était donc de former des professeurs canadiens qui permettraient à l'œuvre de s'enrichir. Il y a aujourd'hui à l'Ecole de jeunes professeurs qui ont toute l'autorité voulue pour l'efficacité de leur enseignement. C'est le résultat parmi tous ceux que nous avons obtenus jusqu'à maintenant, dont nous pouvons être le plus fiers. Il y a, à la section de l'architecture, M. Emile Venne, qui fut un élève de M. Jules Poivert. Il y a M. Charlebois, jeune artiste fort brillant qui a acquis toute sa formation au Canada (il n'est jamais allé en Europe), à la section de l'art publicitaire. Il y a M. René Chicoine, qui a, comme professeur d'histoire de l'art, l'immense avantage d'une formation de six années acquise dans l'école. M. Chicoine est peintre et connaît bien son métier. Ce qui lui facilite et rend plus intéressant son cours d'histoire. Il a obtenu des résultats extraordinaires.

Il y a vu doubler le nombre des élèves qui fréquentent son cours. Il y a M. Normandeau, qui, après avoir été étudiant à l'Ecole de céramique de Sévres, a ouvert une section de céramique, ce qui a une importance considérable, si l'on songe qu'on importe au Canada pour \$600,000 par année d'objets de céramique. Le succès a couronné les efforts de l'Ecole dans ce domaine. Quatre jeunes céramistes viennent de terminer leur cours à l'Ecole. Deux d'entre eux, qui se sont associés, doivent ouvrir prochainement un atelier à Montréal et tout indique qu'ils auront du succès. C'est là une nouvelle industrie qui peut devenir rapidement florissante. En un mot, les trois quarts des professeurs de l'Ecole des beaux-arts de Montréal sont actuellement des Canadiens. Et j'espère, ajoute M. Maillard, que je pourrai un jour entrer dans l'école et y trouver un directeur et des professeurs qui tous seront de mes anciens élèves. Ce sera là pour moi une grande joie en même temps que la meilleure récompense pour mon travail.

Le deuxième but de l'Ecole est de former des artistes et de bons artisans. Il y a la question des bourses. On a souvent insisté pour que l'envoi de nombreux jeunes gens étudier en France. Je n'ai pas voulu le faire. Je n'ai consenti à en envoyer que quelques-uns. Je pense qu'il ne faut accorder des bourses qu'avec beaucoup de circonspection. Je pense aussi qu'un jour on a décidé de faire venir ici des professeurs français pour ouvrir une école de beaux-arts, ce n'était pas pour envoyer tout de suite en France nos meilleurs élèves. Il y a de nombreux dangers à envoyer de trop jeunes gens étudier dans une ville comme Paris. Il y a en premier lieu le danger que le milieu cosmopolite ne leur fasse perdre le goût du travail et ne gâte leur talent. Il y a aussi le danger que constitue l'éloignement du pays.

Les bourses, me semble-t-il, ne devraient être accordées à des élèves que deux ou trois ans après leur sortie de l'école, quand ils ont donné des preuves de talent et de caractère. Ils sont alors suffisamment armés. Ils ne risquent pas de mépriser à leur retour la vie canadienne. Les tout jeunes gens se laissent facilement emporter par le mirage des grands monuments qu'ils trouvent à l'étranger et méprisent un peu leur pays à leur retour. Et les jeunes professeurs que nous avons formés à l'Ecole sont une preuve qu'on peut acquérir ici toute la formation fondamentale qu'il faut.

M. Maillard exposa ensuite en détail l'enseignement qui est donné à l'Ecole. Il montra que les arts domestiques n'y sont nullement négligés et que, comme c'est nécessaire, tous les élèves, les futurs artisans comme les futurs artistes, sont soumis à une formation générale fondamentale. Le professeur du cours d'art décoratif, M. René Chicoine, a obtenu jusqu'à maintenant d'excellents résultats. Il s'agit dit M. Maillard, de faire renaitre l'artisanat. On fait actuellement beaucoup de conférences sur l'encouragement qu'il faut donner aux artisans canadiens. Ces conférences viennent trop vite. Avant de vendre des objets, ils faut les fabriquer. Et il faut que les objets fabriqués par nos artisans puissent concurrencer à tout point de vue les objets importés.

Pour utiliser le bois du Parc national de Gaspésie

(Suite de la page 1)

loi abrogeant la loi de la saisie de certains bénéficiaires, et la loi modifiant la loi du département du procureur-général pour augmenter les appointements de Me Edouard Asselin, assistant du procureur-général.

En deuxième lecture, on a adopté la loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles. L'hon. Georges Simard (Repentigny) demande ironiquement s'il s'agit du port obligatoire de lunettes sur les voitures hippomobiles. On sait que M. Simard avait présenté un bill l'an dernier, à cet effet, bill que le comité d'agriculture de l'Assemblée législative a fait mourir par politique, parce qu'il est mauvais d'irriter les cultivateurs en les obligeant à se garantir des dangers de la circulation, la nuit, sur les grandes routes.

Un incendie ravage un garage et 6 logements rue DeLaRoche

(Suite de la page 1)

chefs de district intérimaire Ferron et Kavanagh.

L'incendie menaçait pendant quelque temps de détruire entièrement le poste d'essence exploité sous la raison d'Albany Oil & Gas Company, Limited et l'édifice voisin, qui était pourtant séparé par une ruelle.

Le travail des pompiers était très dangereux. Pendant que ceux-ci travaillaient à éteindre les flammes dans la conciergerie dont le toit était repoussé par les flammes qui ne naçait à tout instant de s'écrouler. Il y avait près de cet endroit des réservoirs contenant environ 2,500 gallons d'essence et un écoulement à cet endroit aurait pu causer la mort de plusieurs pompiers. Le directeur Quimet ordonna à ses hommes de ne pas s'approcher plus près de vingt-cinq pieds de l'immeuble en flammes à cause du danger d'explosion. Des ambulances des hôpitaux Notre-Dame, Royal-Victoria,

St-Luc, Hôtel-Dieu et de la division centre de l'hôpital Général de Montréal étaient en mouvement en arrière et en avant des immeubles en flammes et de nombreux internes se tenaient sur le qui-vive. Personne, heureusement, n'a été blessé. Le Dr Charles Lafleur, médecin du service des incendies de la métropole, était aussi sur le théâtre de l'incendie.

Les pompiers durent demander du renfort à 6 h. 12, à 6 h. 30 et à 6 h. 31. Les flammes ne furent maîtrisées qu'à 8 h. 49 hier soir.

M. J.-A. Constantin, qui avait son logement au-dessus du poste d'essence, 4478, rue DeLaRoche, était à New-York, au moment de l'incendie. On déclarait hier soir que les flammes avaient pris naissance dans l'établissement de M. H. Parent, un atelier de menuiserie qui occupe le premier étage de l'édifice situé au nord de l'Albany Oil & Gas Company, Limited. A l'arrivée des pompiers, les flammes jaillissaient jusqu'à 25 pieds hors de la maison.

De nombreux agents de police des postes environnants, sous les ordres de plusieurs inspecteurs, capitaines et autres officiers, s'occupèrent du service d'ordre.

Pendant que les flammes faisaient rage rue DeLaRoche, un passant déclara qu'un autre incendie venait de se déclarer dans un établissement de marchandises sèches, avenue Mont-Royal. Le directeur Quimet et quelques pompiers furent promptement rendus sur les lieux et, quelques minutes plus tard, cet incendie était éteint.

Pour utiliser le bois du Parc national de Gaspésie

(Suite de la page 1)

loi abrogeant la loi de la saisie de certains bénéficiaires, et la loi modifiant la loi du département du procureur-général pour augmenter les appointements de Me Edouard Asselin, assistant du procureur-général.

En deuxième lecture, on a adopté la loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles. L'hon. Georges Simard (Repentigny) demande ironiquement s'il s'agit du port obligatoire de lunettes sur les voitures hippomobiles. On sait que M. Simard avait présenté un bill l'an dernier, à cet effet, bill que le comité d'agriculture de l'Assemblée législative a fait mourir par politique, parce qu'il est mauvais d'irriter les cultivateurs en les obligeant à se garantir des dangers de la circulation, la nuit, sur les grandes routes.

A la fin de la séance, le Conseil législatif a adopté en deuxième et en troisième lecture le bill modifiant la loi du régime des eaux courantes qui a pour objet d'accorder une pension à la veuve de l'ancien ministre des Terres et Forêts, l'hon. Honoré Mercier. A cette occasion, M. Lafleur, leader de l'Opposition, et M. Médéric Martin se sont joints à sir Thomas Chapais pour féliciter le gouvernement de cet acte de justice et à la fois de charité et de reconnaissance à la mémoire d'un homme qui, fait remarquer M. Lafleur, fut la quintessence de la probité, de l'honnêteté et qui était porteur d'un grand nom.

Sir Thomas Chapais avait au préalable fait remarquer que l'hon. Honoré Mercier avait donné un exemple admirable de probité dans la vie publique quand, après avoir présidé des années administré des millions, il meurt sans laisser un seul sou à sa famille.

La Chambre s'ajourne ensuite à jeudi, le 3 mars.

SUR LA SCÈNE ET SUR L'ÉCRAN



"I'LL TAKE ROMANCE" — Ce grand film de Grace Moore et Melvyn Douglas passe présentement à l'écran de l'Impérial.



AU SAINT-DENIS ET AU CINÉMA DE PARIS — Jean-Louis Barrault et Nicole Vattier dans "Mirages" au Saint-Denis en programme double avec Armand Bernard dans "La Fessée"; A droite, Annabella dans "La Citadelle du Silence" en 2e semaine au Cinéma de Paris.



"EVERYBODY SING" — Allan Jones et Fanny Brice dans une scène de ce film qui passe à l'écran du Capitole jusqu'à vendredi prochain.



"WISE GIRL" AU PRINCESS — Scène de "Wise Girl" qui a pris l'affiche hier, pour une semaine. Les vedettes de ce grand film sont Miriam Hopkins et Ray Milland.



EN PERSONNE AU LOEW'S — Dick Todd, chanteur de romances à la radio, paraît en personne, cette semaine, sur la scène du Loew's.

Les auteurs de "Fridolinons"

MM. Gratien Gélinas, Claude Robillard feront un succès de leur revue.

Gratien Gélinas et Claude Robillard qui présenteront une revue d'actualité au Monument National, du 7 au 13 mars, n'ont pas eu en leur faveur — ou contre eux — le nombre des années. Ils ne sont tout de même pas des inconnus dans le monde des lettres et du théâtre. Qu'on en juge plutôt par une consultation sommaire de leurs dossiers respectifs.

Celui de Gratien Gélinas commence par une série de succès dans l'art difficile du monologue. On se rappelle avec plaisir les bons moments qu'il nous a fait vivre à "Mon Paris" et dans "Télévisé-moi ça". Plusieurs, qui n'ont jamais vu Gélinas, apprécient ses créations à la radio: le sympathique Lionel Théberge, du "Cœur du village", Gustave, le chimiste à la croûte de "Nous sommes en vacances", et surtout, l'impayable Fridolin du "Carrousel de la gaieté". C'est avec ce dernier programme, comme auteur et comme interprète, que Gélinas s'est imposé.

HIS MAJESTY'S

Seule représentation locale en 1938
CORNELIA SKINNER
diveuse de renommée mondiale, dans des "MONOLOGUES MODERNES" LE 6 MARS, à 8.00 P.M.
— BILLETTS —
Orchestre, \$2.75, \$2.25, \$1.75; 1er balcon, \$2.25, \$1.75 et \$1.25; 2e balcon, \$1.15 et \$0.75 (taxe comprise).
Billets en vente chez Willis maintenant

TERRASSE NORMANDIE

A partir de Lundi
Un joyeux spectacle nouveau
BOB KNELLER
Le célèbre acrobate et son célèbre acrobate qui volent dans l'air
LA FAMILLE NONEY
Les Autoucheux du pays du chant
HARRIS et YVONNE ASHBURN
Les danseurs de la danse
LLOYD HUNTLEY
et ses acrobates qui font des extrêmes de saut et de saut
SUR LE TOIT DE
L'HOTEL MONT-ROYAL

"Bleu et Or" et ses programmes de radio, dont "Nous sommes en vacances" et "Rions ensemble", l'ont certainement préparé à faire sa part de la revue "Fridolinons".

Rappelons que le spectacle sera donné les 7, 8, 9, 10, 11 et 12 mars en soirée, et les 7, 10 et 13 mars en matinée.

Veillée du bon vieux temps au Monument

Tout est prêt pour la "Veillée du bon vieux temps" qui aura lieu lundi soir (et non pas mardi), le 28 février courant, au Monument National, sous la direction de M. Conrad Gauthier. On sait qu'il s'agit d'un spectacle de folklore canadien, comportant d'abord l'audition d'une amusante comédie de M. Napoléon Lafortune, puis la "veillée" d'autrefois, réservée aux vieilles danses de jadis (rigues, cotillons, rigodons, etc.) et aux anciennes romances de "chez nous", aux violoneux, joueurs de guimbarde et d'accordéon. On est prié de noter que, bien que le titre du spectacle soit "Le Mardi Gras", ce n'est pas mardi, mais bien lundi, le 28, qu'il aura lieu. La distribution de la pièce de M. Lafortune, "Mascarade manquée", réunit les noms d'artistes très populaires à la scène et à la radio: MM. Hector Charland, Paul Guevremont, Alfred Vallierand, Lorenzo Bariteau, Mlle Jeannette Tessière, sans oublier le directeur lui-même, M. Conrad Gauthier, dans le rôle si amusant de l'étudiant qui se déguise en "Marguerite", de "Faust", pour assister à une mascarade et dont tombe amoureux un aimable mais naïf "habitant".

Billets chez Archambault, à prix populaires. Lundi, on pourra également s'en procurer toute la journée au guichet du Monument National.

CINÉMA DE PARIS
2e semaine
SON SEUL FILM FRANÇAIS EN 1938
ANNABELLA LA CITADELLE DU SILENCE
BERNARD LANCRET
DEUXIÈME FILLE DE JACQUES
D'UN CRISTOUIL
CINÉMA DE PARIS

SAINT-DENIS
POUR LA 1^{ère} FOIS À L'ÉCRAN
LE SPECTACLE COMPLET DES FOLIES-BERGÈRES DE PARIS.
MIRAGES
JEANNE AUBERT
MIRIAM HOPKINS - JEAN-LOUIS BARRAULT
Les Mirages merveilleux avec
ARMAND BERNARD
Un mari et 4 femmes
LA FESSÉE
Avec Fanny Brice et Miriam Hopkins

L'horaire des spectacles

SAINT-DENIS. — "Mirages" à 12 h. 10, 2 h. 20, 6 h. 20, 9 h. 25; "La Fessée" à 1 h. 45, 5 h. 5, 8 h. 20.
CINÉMA DE PARIS. — "La Citadelle du Silence" à 11 h. 40, 2 h. 19, 4 h. 35, 7 h. 10, 9 h. 25.
LOEW'S. — "Non Stop New-York" à 11 h. 45, 2 h. 19, 4 h. 40, 7 h. 25, 10 h. 15; "Prescription for Romance" à 1 h. 5, 3 h. 40, 6 h. 25, 9 h. 05.
PALACE. — "Snow White and the Seven Dwarfs" à 9 h. 20, 12 h. 05, 2 h. 20, 5 h. 05, 7 h. 20, 10 h. 05.
CAPITOL. — "Everybody Sing" à 11 h. 05, 1 h. 52, 4 h. 25, 7 h. 20, 10 h. 05; "The Jury's Secret" à 12 h. 45, 5 h. 25, 8 h. 12, 10 h. 55.
PRINCESS. — "Wise Girl" à 11 h. 20, 2 h. 12, 4 h. 55, 7 h. 25, 10 h. 21; "Crashing Hollywood" à 10 h. 05, 12 h. 45, 5 h. 21, 8 h. 14, 10 h. 57.

Espions condamnés

Metz, France, 25. — Le tribunal militaire de Metz a condamné cinq espions hier. Le chef de la bande, Hans Lorenz, marchand de Berlin, a été condamné par contumace à 20 ans de prison. Les autres détenus depuis un an, sont le baron Rudolf von Buchen, 60 ans, originaire de Cologne; le colonel Wilhelm Albrecht, ancien officier de l'armée austro-hongroise, 58 ans; le docteur Walter Hartmann, sujet tchécoslovaque, 38 ans; Heinrich Nolty, Allemand, 26 ans. Les deux premiers ont été condamnés à 15 ans de prison; les deux autres, à 12 et 5 ans respectivement. La bande était accusée d'avoir communiqué des renseignements sur la ligne Maginot.

Au Cinéma de Paris

"La Citadelle du Silence" garde l'affiche une deuxième semaine au Cinéma de Paris. Cette nouvelle n'étonnera pas les nombreux admirateurs de la célèbre et si sympathique vedette française, héroïne de tant de beaux films.
Dès le début de la semaine, le théâtre a reçu une foule considérable qui n'a pas tari d'éloges sur le jeu d'Annabella, les qualités du film, l'importance de sa vaste mise en scène.

Sur la toile de fond de la révolte des Polonais contre les Russes le scénariste a imaginé un beau roman, d'amour, de sacrifice, d'amitié et de respect à la parole donnée. Annabella est magnifique dans les scènes où inquiète elle cherche par tous les moyens à pénétrer le secret de la citadelle du silence, c'est-à-dire la terrible prison de Linsk.

C'est Bernard Lancret qui tient le rôle du fiancé. Ce jeune premier va devenir bientôt la grande vedette masculine de l'écran français.

Lettre de menaces envoyée à Gable

Pocahontas, 25. — Gaylord Perry, garçon de ferme de 30 ans, arrêté par les agents de la police fédérale au sujet d'une lettre de menaces envoyée à Clark Gable, pour lui extorquer \$1,000, est détenu aujourd'hui en prison en attendant une décision du procureur du district.
La police fédérale a révélé que cet individu aurait envoyé, sous la signature de Mme Alice Schmitter, veuve habitant près de Fonda, Iowa, une lettre ordonnant à Clark Gable de payer \$1,000 "si vous tenez à votre vie ou à votre avenir."

Au Loew's

Le Loew's présente à ses habitués, cette semaine, "Non Stop New-York" avec Anna Lee et John Loder. Ce film dramatique à souhait et qui pourtant contient certains éléments de comédie est susceptible de satisfaire les goûts des cinéphiles les plus difficiles. "Non Stop New-York" raconte les aventures captivantes d'une jeune fille inconnue dans une histoire de meurtre. Seul son témoignage peut sauver un innocent, accusé du crime les détectives de Scotland Yard restent sceptiques devant sa version. C'est au cours d'une envolée par avion au-dessus de l'Atlantique que l'on découvre le véritable auteur du meurtre. Desmond Tester et Jane Pirrie sont de la distribution.

Comme attraction supplémentaire, le Loew's présente "Prescription for Romance" avec Frank Jenks, Wendy Barrie et Kent Taylor. C'est une comédie qui fera une heureuse diversion après le drame émouvant et passionnant qu'est "Non Stop New-York".
Au cours d'un intermède musical, la direction du Loew's présente Eddie Sanborn et son orchestre et Dick Todd, un chanteur et un artiste bien connu de la radio au Canada.

A l'Impérial

On peut voir pour la dernière fois aujourd'hui et demain au cinéma Impérial les films "I'll Take Romance" avec Grace Moore, Melvyn Douglas et Stuart Erwin, et "It Can't Last Forever" avec Ralph Bellamy et Betty Furness.
A compter de lundi et pour les trois jours suivants seulement, la direction du cinéma Impérial présentera à sa fidèle et nombreuse clientèle deux films des plus intéressants. Il s'agit de "Love and Hiss" avec Walter Winchell, Ben Bernie et Simone Simon et "45 Feathers" avec Jane Withers. Quant à "Love and Hiss", c'est un film amusant aux situations des plus inattendues. C'est l'histoire d'une jeune parisienne qui fait ses débuts en Amérique comme chanteuse. Elle a l'avantage d'avoir une forte publicité pour la précéder. Ben Bernie et Winchell, ce dernier jouant évidemment le rôle d'un journaliste, prétendent avoir la paternité de la gloire de Simone Simon en Amérique.
Le film de Jane Withers est des plus intéressants. Comédie fine et spirituelle, "45 Feathers" ne peut mieux compléter le prochain programme de l'Impérial. Des actualités de la semaine seront également projetées.

A LA TERRASSE NORMANDIE



Voici deux des artistes les plus aimés parmi tous ceux que le luxueux cabaret de l'hôtel Mont-Royal, la Terrasse Normandie, a présentés dans ses spectacles: Carl et Leone Bonner. Ces chanteurs, qui sont actuellement en pleine lune de miel, soulèvent chaque soir de chaleureux applaudissements. Ils interprètent avec toute la ferveur que leur inspire leur amour les plus émouvantes chansons d'hier et d'aujourd'hui.

"Le Petit Ballet" des Morenoff

La quatrième édition en sera présentée sous peu au Monument.

Sous peu, Maurice Morenoff présentera au Monument national, la quatrième édition de sa revue annuelle intitulée "Le Petit Ballet". On se souvient du grand succès remporté, l'an dernier, par la troisième édition de ce spectacle chorégraphique. Cette année, Maurice Morenoff, dont la réputation de maître de ballet s'est solidement établie à Montréal veut encore dépasser tout ce qu'il a offert jusqu'à présent. Sa représentation cette fois sera inspirée d'un modernisme extraordinaire. Elle comprendra trois tableaux de grande envergure, cinq ballets inspirés de la musique classique et trois divertissements éblouissants. Ces numéros seront présentés dans une mise en scène qui étonnera et dans des costumes d'une richesse merveilleuse. En scène, on verra soixante danseurs qui offriront une exécution professionnelle qui se pourra comparer aisément à celle des groupes étrangers. On trouvera des pas inspirés de la musique contemporaine et populaire, des danses sur des oeuvres de Chopin, de Ravel et des autres grands maîtres ainsi que des scènes mimées sur de la musique exotique. Encore une fois, Maurice Morenoff exposera toutes les ressources de l'art chorégraphique. Avec sa première danseuse, Carmen, il interprétera lui-même plusieurs thèmes captivants. La quatrième édition du "Petit Ballet" dépassera certainement tout ce que les Morenoff ont accom-

pli jusqu'à présent à Montréal et ce qui leur a apporté des succès connus en Amérique et en Europe. Pour informations appeler à Plateau 0800, au studio Lacasse-Morenoff rue Sherbrooke est.

Au Saint-Denis

La direction du Saint-Denis présente aujourd'hui un spectacle extraordinaire. En effet pour la première fois au monde il sera possible aux cinéphiles de voir le spectacle complet des Folies-Bergères de Paris. Le spectacle est celui-là même qui fut joué durant toute l'Exposition. On a simplement changé le titre en celui de "Mirages" et la belle artiste Jeanne Aubert a remplacé Joséphine Baker, prie par un autre engagement. Mais "Mirages" n'est pas seulement un spectacle c'est aussi un drame d'un intérêt soutenu et dans lequel on raconte l'ascension d'une artiste, sa vie, ses déceptions et puis son succès.

Le second film à l'affiche sera la plus amusante comédie que l'on puisse voir, "La Fessée" qui après deux ans de succès tient toujours l'affiche à Paris. Il s'agit des conséquences d'une correction administrée par son mari à sa femme. Toute l'intrigue tourne autour de cet événement qu'un amateur pour le moins indiscret a photographié. Armand Bernard, le sympathique Albert Préjean, Mirville Perrey, Carrette, et Marguerite Moreno défendent cette comédie avec la verve qu'on leur connaît.

A L'AFFICHE
Le premier grand film de
WALT DISNEY
SNOW WHITE
et les SEPT NAINS
PALACE De 10 à 1 h. 25c

Une Macédoine de gaieté!
AVEC 7 ÉTOILES DE LA COMÉDIE!
EVERYBODY SING
Chansons à succès
"The One I Love"
"Down in My Valley"
"Selling Mr. Mendelssohn"
"Show Me How to Succeed"
Allan Jones
Judy Garland
Fanny Brice
Tous les jours, de 10 à 1 h. 25c
Capitol
A L'AFFICHE

Voire blonde et impétueuse artiste préférée
mêlée à une délicieuse aventure avec le nouveau Don Juan du cinéma!
MIRIAM HOPKINS
et
RAY MILLAND
in
Wise Girl
CRASHING HOLLYWOOD
A L'AFFICHE
PRINCESS

A l'affiche — une grande émotion de votre vie!
'NON-STOP NEW YORK'
LEE — LODER
James Purnie
Autre attraction — c'est aussi...
C'est éblouissant!
'Prescription for Romance'
Wendy Barrie, Kent Taylor, Nickola Lee, Frank Jenks
Extra — sur la scène le troubleur romantique de la radio
DICK TODD
IN PERSON
LOEW'S

Les Maroons reçoivent les Américains pendant que les Canadiens visitent Détroit

NELS STEWART VISE A OBTENIR SON 300e BUT — JOUTE TRES IMPORTANTE POUR LES MAROONS

Les Canadiens se rendent à Détroit pour venger un échec. — Gorman enchanté de la tenue de ses joueurs. — Kealing ne jouera plus et on le remplace par Hiller

Désespérément accablés au bord du précipice de l'annulation, les Maroons pourront en fin de semaine, en obtenant une double victoire sur les Américains, à Montréal, et à Détroit, conserver encore une lueur d'espoir, si petite soit-elle.

Les spectateurs surveilleront ici avec intérêt le jeu du gros Nels Stewart, dont les efforts pour obtenir son 300ème but dans la N.H.L. passionnent les amateurs de toutes les villes du circuit.

Depuis qu'il a été vendu par les Maroons, Stewart joue de mieux en mieux. Le vétérinaire semble s'améliorer en vieillissant, comme certains vins et fromages. De plus, quand les Américains jouent contre les Maroons, Nels semble livrer un effort particulier, dans l'intention évidente de faire regretter aux Maroons de l'avoir vendu.

Les Canadiens envahiront Détroit, fiers d'avoir évité la défaite au cours de leurs trois dernières parties. De plus, ils ont un compte à régler avec les Wings, qui leur avait fait subir une humiliante défaite de 8 à 0, il n'y a pas très longtemps à Détroit.

Les Canadiens ont annoncé hier que Butch Kealing ne jouerait plus du reste de la saison. Kealing s'est fracturé la main jeudi soir au cours de la joute Rangers-Chicago au Madison Square Garden.

Patrick a fait monter Wilbert (Dutch) Hiller, le meilleur compte des Rangers de New-York, dans la ligue de l'est des Etats-Unis. Les Rangers sont une ferme des Rangers. Hiller s'alignera pour les Rangers ce soir à Toronto, et demain à Chicago.

Les Maroons sont revenus de Détroit hier au grand complet et sans joueurs blessés. Gorman a constaté dans la tenue de ses protégés, surtout dans leur esprit combatif, en obtenant une partie nulle contre les Wings, les Maroons ont mis fin à la désastreuse guigne qui les avait empêchés de gagner une partie au cours de leurs huit dernières joutes.

Les Maroons ont annoncé hier que Butch Kealing ne jouerait plus du reste de la saison. Kealing s'est fracturé la main jeudi soir au cours de la joute Rangers-Chicago au Madison Square Garden.

Patrick a fait monter Wilbert (Dutch) Hiller, le meilleur compte des Rangers de New-York, dans la ligue de l'est des Etats-Unis. Les Rangers sont une ferme des Rangers. Hiller s'alignera pour les Rangers ce soir à Toronto, et demain à Chicago.

Les Maroons sont revenus de Détroit hier au grand complet et sans joueurs blessés. Gorman a constaté dans la tenue de ses protégés, surtout dans leur esprit combatif, en obtenant une partie nulle contre les Wings, les Maroons ont mis fin à la désastreuse guigne qui les avait empêchés de gagner une partie au cours de leurs huit dernières joutes.

Les Maroons ont annoncé hier que Butch Kealing ne jouerait plus du reste de la saison. Kealing s'est fracturé la main jeudi soir au cours de la joute Rangers-Chicago au Madison Square Garden.

Patrick a fait monter Wilbert (Dutch) Hiller, le meilleur compte des Rangers de New-York, dans la ligue de l'est des Etats-Unis. Les Rangers sont une ferme des Rangers. Hiller s'alignera pour les Rangers ce soir à Toronto, et demain à Chicago.

Les Canadiens n'ont pas pratiqué hier mais se livreront ce matin à une légère pratique avant de partir pour Détroit.

Wilt Cude souffre d'une blessure au coude, et Walter Buswell a des douleurs dans le dos, mais on croit que ces deux joueurs s'aligneront ce soir. Hart a déclaré que Georges Mantha et Armand Raymond, qui ont subi de légères blessures jeudi, prendront place sur l'alignement des Canadiens ce soir.

Les Maroons sont revenus de Détroit hier au grand complet et sans joueurs blessés. Gorman a constaté dans la tenue de ses protégés, surtout dans leur esprit combatif, en obtenant une partie nulle contre les Wings, les Maroons ont mis fin à la désastreuse guigne qui les avait empêchés de gagner une partie au cours de leurs huit dernières joutes.

Les Maroons ont annoncé hier que Butch Kealing ne jouerait plus du reste de la saison. Kealing s'est fracturé la main jeudi soir au cours de la joute Rangers-Chicago au Madison Square Garden.

Patrick a fait monter Wilbert (Dutch) Hiller, le meilleur compte des Rangers de New-York, dans la ligue de l'est des Etats-Unis. Les Rangers sont une ferme des Rangers. Hiller s'alignera pour les Rangers ce soir à Toronto, et demain à Chicago.

Les Maroons sont revenus de Détroit hier au grand complet et sans joueurs blessés. Gorman a constaté dans la tenue de ses protégés, surtout dans leur esprit combatif, en obtenant une partie nulle contre les Wings, les Maroons ont mis fin à la désastreuse guigne qui les avait empêchés de gagner une partie au cours de leurs huit dernières joutes.

Les Maroons ont annoncé hier que Butch Kealing ne jouerait plus du reste de la saison. Kealing s'est fracturé la main jeudi soir au cours de la joute Rangers-Chicago au Madison Square Garden.

Patrick a fait monter Wilbert (Dutch) Hiller, le meilleur compte des Rangers de New-York, dans la ligue de l'est des Etats-Unis. Les Rangers sont une ferme des Rangers. Hiller s'alignera pour les Rangers ce soir à Toronto, et demain à Chicago.

Les Maroons sont revenus de Détroit hier au grand complet et sans joueurs blessés. Gorman a constaté dans la tenue de ses protégés, surtout dans leur esprit combatif, en obtenant une partie nulle contre les Wings, les Maroons ont mis fin à la désastreuse guigne qui les avait empêchés de gagner une partie au cours de leurs huit dernières joutes.

Les Maroons ont annoncé hier que Butch Kealing ne jouerait plus du reste de la saison. Kealing s'est fracturé la main jeudi soir au cours de la joute Rangers-Chicago au Madison Square Garden.

Patrick a fait monter Wilbert (Dutch) Hiller, le meilleur compte des Rangers de New-York, dans la ligue de l'est des Etats-Unis. Les Rangers sont une ferme des Rangers. Hiller s'alignera pour les Rangers ce soir à Toronto, et demain à Chicago.

Les Maroons sont revenus de Détroit hier au grand complet et sans joueurs blessés. Gorman a constaté dans la tenue de ses protégés, surtout dans leur esprit combatif, en obtenant une partie nulle contre les Wings, les Maroons ont mis fin à la désastreuse guigne qui les avait empêchés de gagner une partie au cours de leurs huit dernières joutes.

BEAU SUCCES DE CE GALA SPORTIF

Environ 300 personnes assistaient jeudi soir au cabaret l'Étoile à la soirée de gala organisée au bénéfice du club de hockey féminin les "Canadiennes".

Leur deux billets à la prochaine joute Maroons-Canadiens furent gagnés par Mlle Lucile David, 152 est, rue Notre-Dame. Deux autres billets, pour une joute de détail de la ligue sénior de Québec, furent gagnés par M. J. A. Renaud, 752 est, rue Rachel.

Parmi les journalistes présents, on remarquait Armand Jokisch et Jean Bohémier, de l'Illustration, et Phil Séguin et Maurice Desjardins, du Canada. La reine des "Canadiennes", Mlle Cécile Lapointe, fut présentée à l'assistance. Les organisateurs de la soirée, Arthur Perreault, J. H. Pénin et Armand Duquette, méritent des félicitations pour leur bon travail.

Dimanche, les "Canadiennes" et les Maroons qui se disputent actuellement le championnat de la ligue féminine, se rendront à Granby où elles joueront une partie d'exhibition.

Casavant défendra son titre contre Roméo Masse mardi

Le champion de la province des poids légers, Emile Casavant, vient de se faire nommer par la Commission athlétique de se préparer à défendre son championnat, mardi soir prochain, au marché Atwater, contre celui qui est reconnu comme le plus redoutable aspirant, Roméo Masse.

L'organisateur Jos Samson avait offert à Casavant en maintes occasions de défendre son titre mais il trouvait toujours quelques raisons pour refuser de sorte qu'il fut obligé d'aviser les commissaires de ces refus et ces derniers lui ordonnèrent de signer son contrat avec le pourcentage régulier de sorte que Casavant qui est champion depuis quelque temps lui échappa, mardi soir, au marché Atwater, contre le fameux Roméo Masse.

Sam Chuck, le brillant lutteur ukrainien, a consenti à rencontrer Evan Rusputin en semi-finale. Dutch Veldie, le champion du monde des lutteurs poids mi-moyens, luttera contre Pat Barry, l'énergique lutteur de St-Henri, dans le numéro spécial, tandis que Bill O'Brien s'attaquera à Henri Dufresne dans une préliminaire de trente minutes.

DOMPTEUR DE LIONS AU GYMNASSE SAMSON

Le capitaine Schultz le fameux dompteur de lions dont la menagerie hivernale ici et qui est douée d'une grande force ira donner une démonstration sur le halleros au Gymnase Samson dimanche après-midi à 2 heures.

Dans la même circonstance il y aura un tournoi de poids entre Emmanuel Lortie et Paul Plourde deux hallerophiles amateurs de marque qui rivalisent en puissance et les deux brillants levteurs de poids de Verdun Eugene St-Mars et John Tremblay donneront aussi une démonstration de leurs capacités.

Un vigoureux et jeune gaillard du nom de Roy qui est arrivant de campagne et qui mesure plus de six pieds étonne le public au Gymnase Samson par la facilité avec laquelle il accomplit les tours de force qui lui sont indiqués. Ses poignets sont si forts qu'il peut de manoeuvrer avec une seule main des poids que de bons hommes soulevaient pas à deux bras.

L'halterophile du Gymnase Samson Noël Langlois a une charge de 340 livres ce qui est extraordinaire Langlois est un levteur de poids amateur et il sera au concours de dimanche après-midi qui réunira de nombreux hommes forts.

LA JOC DE YOVILLE

Demain après-midi, le club de hockey JOC d'Ottawa rendra visite au club JOC de Youville. La joute sera disputée au parc Jarry et commencera à 2 h. 30. Pour renseignements, s'adresser à Fernand Laforest, gerant du JOC Youville, 8714 Foucher, Du-pont 1795.

Le champion de la province, Young Sonnenberg, luttera dans le numéro spécial contre celui qui est reconnu invincible aux coups de belier, Young Siki.

Le mi-lourd, Aurèle LeBel, champion du monde, luttera dans un autre engagement d'une demi-heure contre le rude Roland Labrie, et à l'ouverture Roméo Masse sera opposé à Arthur Tabach.

Le champion de la province, Young Sonnenberg, luttera dans le numéro spécial contre celui qui est reconnu invincible aux coups de belier, Young Siki.

Le HOCKEY

Hier soir
Date libre.

Cet après-midi
LIGUE INTERCOLLEGE
Toronto à U. de M.

Ce soir
LIGUE NATIONALE
Américain à Montréal
Rangers à Toronto

LIGUE INT.-AMERICAINE
Syracuse à Pittsburgh
Springfield à Cleveland
Providence à Philadelphie

LIGUE INTERCOLLEGE
Harvard à Yale
Dartmouth à Princeton

LIGUE MONT-ROYAL JUNIOR
(Eliminatoires)
St-Lambert vs Dorval
(Premier de 2 matches; total de buts)

Demain après-midi
LIGUE SENIOR
(Eliminatoires)
Verdun vs Victoria
(Verdun même 1.0 dans la série trois de cinq)

Ottawa à Québec
(Chaque club a gagné un match dans la série de 3 de 5)

LIGUE JUNIOR
(Finale)
Victoria vs Verdun
(Premier match, série 2 de 3)

LIGUE MONT-ROYAL INT.
(Finale)
Montefiore à Ibeville
(Premier de deux matches, total de buts à compter)

Demain soir
LIGUE NATIONALE
Montréal à Américain
Canadien à Détroit
Rangers à Chicago

LIGUE INT.-AMERICAINE
Springfield à Syracuse
Pittsburgh à Providence
Philadelphie à New-Haven

Les classements
LIGUE NATIONALE
Section canadienne

J. G. P. N. P. C. Pts
Toronto 29 19 12 8 113 99 46
Canadien 39 16 14 9 102 103 41
Américain 36 13 14 9 76 76 35
Maroons 39 10 24 5 81 113 25

Section américaine
J. G. P. N. P. C. Pts
Boston 40 26 9 5 110 73 57
Rangers 39 22 12 5 122 74 49
Chicago 41 11 21 9 79 118 31
Detroit 59 9 20 10 75 102 28

LIGUE INT.-AMERICAINE
Section est
J. G. P. N. P. C. Pts
Phila'phie 37 21 15 6 101 76 43
Pro'v'ence 35 17 13 6 76 61 40
N.-Haven 38 12 21 5 72 89 29
Spring'fd 38 8 25 7 75 109 23

Section ouest
J. G. P. N. P. C. Pts
Cleveland 37 19 10 8 88 85 46
Pittsburgh 36 17 13 6 78 73 40
Syracuse 37 17 15 5 109 96 39

LIGUE INTERCOLLEGE
Section canadienne
J. G. P. N. P. C. Pts
McGill 9 8 1 0 72 13 16
Queens' 10 8 2 0 47 33 16
Toronto' 8 5 2 1 38 25 11
U. de M. 9 1 8 0 22 57 2

Section américaine
J. G. P. N. P. C. Pts
Dartmouth 8 5 3 0 34 48 10
Harvard 8 2 5 1 25 36 5
Princeton 8 2 5 1 25 38 5
Yale 7 1 5 1 23 32 3

LIGUE DES ECOLES
PRIMAIRE DU NORD
Au cours de la semaine dernière plusieurs joutes se sont disputées donnant le résultat que voici :

St-Barthélemy	4	Dollard-de-C.	0
St-Etienne	2	St-Arène	0
St-Jacques	2	St-Henri	0
St-Louis	2	St-Louis	0
St-Michel	2	St-Michel	0
St-Nicolas	2	St-Nicolas	0
St-Roch	2	St-Roch	0
St-Vincent	2	St-Vincent	0
St-Yves	2	St-Yves	0
St-Zénon	2	St-Zénon	0
St-Étienne	2	St-Étienne	0
St-Jacques	2	St-Jacques	0
St-Louis	2	St-Louis	0
St-Michel	2	St-Michel	0
St-Nicolas	2	St-Nicolas	0
St-Roch	2	St-Roch	0
St-Vincent	2	St-Vincent	0
St-Yves	2	St-Yves	0
St-Zénon	2	St-Zénon	0

LE CLUB DE HOCKEY DE L'ECOLE SAINT-VIATEUR



Voici l'équipe de hockey de l'École Supérieure Saint-Viateur. Première rangée, de gauche à droite : Philippe Roch, Lionel Barbeau, R. F. A. Deslauriers, C.S.V., gerant; Jean-Paul Blanchard, Laurier Cyr, Guy Vincent, Robert Cardinal. Deuxième rangée, Jean Robitard, Paul Lapointe, Gérard Proulx, Jacques Parizeau, Jean Leduc, Jacques Barry, Joseph Vincent, Jean Clément, arbitre.

ASSEMBLEE DE LA LIGUE PROVINCIALE DEMAIN AU QUEEN'S

Les directeurs de la ligue Provinciale de baseball tiendront une autre assemblée demain après-midi à l'hôtel Queen's. Cette assemblée sera fort importante, car plusieurs sujets y seront discutés, entre autres l'entrée dans le baseball organisé, la formation du circuit à six, sept ou huit clubs, la date de l'ouverture de la saison, l'adoption de la cédule, etc. L'assemblée commencera à 2 h. 30.

Joe Stripp refuse toujours de signer avec les Cardinals

Stripp demande un salaire de \$10,000, mais les Cards lui offrent \$7,500

Winter Haven, 25 (P.A.)—Branch Rickey, vice-président et gérant général des Cardinals de Saint-Louis, n'a pas eu autant de succès aujourd'hui avec le troisième but Joe Stripp qu'il en a eu mercredi avec Dizzy Dean.

Rickey a obtenu la signature de Dean après une conversation de deux heures et demie. Il a parlé avec Stripp pendant trois heures sans succès aujourd'hui.

"Je suis toujours un gréviste, a déclaré Stripp." Il a ajouté qu'il avait demandé \$10,000 pour la saison et qu'il n'accepterait pas un sou de moins.

Rickey, comme d'habitude, a refusé de révéler des chiffres, mais on a appris d'une source bien renseignée que les Cardinals avaient offert \$7,500 à Stripp.

Rickey aura une entrevue avec un autre gréviste, Joe Medwick, en fin de semaine. Joe aurait demandé \$25,000 pour la prochaine campagne.

QUI L'EMPORTERA? BOXEUR OU LUTTEUR?

Le gymnase Samson est à la disposition des membres qui obtiennent leurs cartes seulement. Le public peut visiter cette salle de pratique gratuitement et tout le monde est bienvenu pour être admis aux représentations comme celle qui aura lieu ce soir entre un lutteur et un boxeur il est préférable de s'abonner à l'avance.

Le boxeur Roger Rivest qui frappe très durement et qui sera le figurant de cette rencontre calcule que si un de ses coups atteint Dutch Veldie le compte de dix.

Le lutteur champion du monde Veldie est très rapide et il est certain que plusieurs des coups de poing de Rivest n'atteindront pas leur but de toute façon ce combat sera excitant quoique cela puisse paraître étrange, il arrive qu'un levteur de poids qui ne peut jeter au bout de ses bras un poids d'une certaine pesanteur ajoute quelques livres de surplus et réussit son tour, ce fait se produit quelque fois au Gymnase Samson.

Le lutteur italien John Carochia qui livrera un combat impérial ce soir au gymnase Samson est un des plus expérimentés athlètes professionnels et bien renseignés seront ceux qui lui seront opposés tour à tour ce soir dans ce genre de rencontre qui consiste à demeurer dans l'arène et contre-tout venant qui désire combattre. Le Gymnase Samson est situé sur Ontario est angle Frontenac. Tél. : AMherst 6974.

Excursion à Ste-Marguerite

Une excursion de ski à Sainte-Marguerite a été organisée par les anciens du Mont Saint-Louis pour demain matin, de la gare Jean-Talon. Pour renseignements, s'adresser à Roger DeSerrais, Fitzroy 6928, Fernand Picard, Crescent 7093, ou Guy Hudson, Harbour 2131.

Diminution des salaires à la General Motors

New-York, 25. — Alfred-P. Sloan, fils, président de la compagnie General Motors, annonce aujourd'hui une réduction de 10 pour cent dans les salaires des employés qui reçoivent jusqu'à \$10,000 par année et des réductions encore plus fortes pour les salaires supérieurs à cette somme. Cette décision est due à une diminution marquée dans les ventes et les heures de travail.

Statistiques officielles de la ligue Provinciale de baseball pour 1937

MOYENNES INDIVIDUELLES AU BATON (10 parties et plus)					LES LANCEURS					
	P. Ab.	Pts	Ce. P.C.	Moy.	G.	F. Bah.	BB.	Moy.		
Maillet, Sh.	19	7	1	0	429	Frank, Soler	13	5	47	83
Crumbly, Pant.	12	46	11	18	400	Joyce, Sh.	12	3	91	35
Foley, Sh.	19	40	16	16	400	O'Leary, T.R.	6	2	47	100
Sullivan, T.R.	60	231	51	87	377	Demers, Drum.	3	1	16	179
Hill, So.	25	81	8	19	11	Hammond, Sh.	3	1	26	179
Martin, T.R.	85	198	37	71	41	Keuch, Drum.	12	6	100	51
Moore, Sh.	39	127	27	43	235	Kurhan, T.R.	6	3	25	28
Cookson, Gr.	59	237	37	59	353	Lazar, T.R.	2	1	3	40
Irving, Sorel	55	206	30	72	352	Grouard, Drum.	11	6	87	21
Smith, Drum.	69	208	34	72	446	Turner, Gr.	12	7	110	62
Cohen, Drum.	54	142	25	61	256	Edner, Sorel	9	6	47	26
P. Corrigan, Gr.	59	237	37	59	353	Smalen, Drum.	6	4	46	16
Humphrey, T.R.	15	33	1	11	8	Sterling, Sorel	2	2	20	40
Winn, Sorel	46	172	35	44	331	Corrigan, T.R.	4	2	60	32
Oliver, Drum.	60	233	41	71	295	Ryan, Sh.	2	1	19	10
Crowley, T.R.	50	98	15	20	7	McDermott, T.R.	2	2	16	16
Thurrier, Gr.	56	213	36	65	17	Loftus, Drum.	2	2	13	11
Laurdy, Drum.	32	105	17	32	195	Grosu, Sh.	2	2	15	16
Oliver, Drum.	60	233	41	71	295	Albert, T.R.	8	9	114	50
Demers, Drum.	37	201	23	61	40	Hill, Sorel	5	6	64	30
Gibo, Sorel	28	76	9	23	14	Gibo, Sorel	4	5	47	27
Birch, Pant.	55	176	27	30	311	Sullivan, T.R.	3	3	82	62
Sime, Sorel	54	201	30	60	239	Lee, Sh.	3	5	24	102
Maloney, Gr.	69	242	49	72	51	Goovanagrell, Sh.	2	4	11	23
Joyce, Sh.	29	64	13	19	10	Grosu, Sh.	2	2	12	17
Moore, Sh.	39	127	27	43	235	Moody, T.R.	2	2	11	23
Quinn, T.R.	46	178	29	52	14	Weiland, Sorel	1	4	17	16
Lazar, T.R.	39	86	16	16	236	Face, Pant.	1	4	7	25
Mooney, Gr.	14	49	8	14	7	Robson, Pant.	2	5	29	102
Moore, Sh.	39	127	27	43	235	Newell, Drum.	1	5	26	102
Simpson, Sorel	50	182	30	43	233	Copper, Pant.	1	6	11	28
Face, Pant.	47	185	16	46	17	Flaming, Pant.	2	15	81	11
P. Corrigan, Gr.	59	234	11	29	279	Davidson, Pant.	0	4	5	21

Les QUILLES Potins de Sport

Ligue Montréal-Maisonneuve

TRICOLEUR INC.			
	G.	P.	Pts
Mile F. Salber	165	121	143-429
G. Bergeron	94	91	119-304
J. Poulton	106	119	144-369
J. Lavelle	102	96	127-358
A. Dufort	144	159	124-427
Total	622	648	662-1942

S. S. JEANNOUX

S. S. JEANNOUX			
	G.	P.	Pts
Mile I. Choquette	90	81	101-272
" T. Choquette	115	102	124-341
G. Lussier	101	135	111-355
P. Prigent	126	96	128-289
H. Gray	184	123	117-424
Total	622	648	662-1942

TRICOLEUR INC. D'ANNE D'ANNE

TRICOLEUR INC. D'ANNE D'ANNE			
	G.	P.	Pts
Mile P. Charret	75	83	100-258
" J. Charret</			

Principaux faits de la semaine

Les obligations s'avancent à N-Y

L'ON NOTE DES GAINS DE 1 A 3 POINTS DANS TOUS LES COMPARTIMENTS

St-Jean, N.B. — Les carreaux manutentionnés au port de St-Jean au mois de janvier se chiffrent par 312,541 tonnes. Cette commande sera travaillée à la même vitesse que la dernière; c'est un gain de 15 pour cent.

Montréal — Les Chemins de fer Nationaux ont commandé de nouveaux wagons qui coûteront quelque 7,000,000. Cette commande fera travailler 1,500 ouvriers dans le district de Montréal seulement.

Montréal — La Sacuenay Terminals Limited achète deacier et d'autres matériaux pour la construction du quai de Port Alfred qui coûtera 425,000.

Montréal — La Plant Beverages Reg'd protège la construction d'une usine d'embotellage de 150,000 à Ville Mont-Royal.

Stratford, Ontario. — Au début du mois on comptait quelque 1,400 personnes assurées contre 17,5 pour cent de moins qu'à la même date de 1937.

Hamilton, Ontario. — La National Steel Car Company portait d'employer 500 ouvriers de plus à l'exécution d'une partie des commandes de wagons d'acier du C.N.R.

Revenu inférieur de l'Electrolux Corp.

L'Electrolux Corporation rapporte pour 1937, un bénéfice net de 42,775, c'est-à-dire 220,190 de moins que l'année précédente. Ce montant ressort à 22 1/2 centes l'action, contre 25 centes l'action au dernier trimestre de 1937. Le bénéfice net s'est traduit par 162,000, soit 15 centes l'action comparé à 183,356 et 27 centes l'action la période correspondante de 1936.

Moyennes des actions à New-York

Table with columns: Taux, Prix, etc. for various stocks like Crown, B. of C., etc.

Statistiques fédérales

Le blé canadien en magasin la semaine finissant le 18 février s'élevait à 48,879,544 boisseaux, contre 50,622,546 la semaine précédente.

Les stocks de blé des États-Unis au 15 février 1938 s'élevaient à 1,218,000 boisseaux, contre 1,241,900 la semaine précédente et 2,914,414 au 15 février de l'année dernière.

Les arrivages de blé dans les Provinces des Prairies la semaine finissant le 18 février s'élevaient à 478,577 boisseaux, contre 628,253 la semaine précédente.

Les arrivages de la dernière semaine se répartissent ainsi qu'il suit (chiffres correspondants de l'année précédente entre parenthèses): Manitoba, 627,872 (446,644); Saskatchewan, 2,322,621 (1,944,347); Alberta, 48,851,419 (45,976,459).

Exportations de blé outre-mer

Les exportations de blé outre-mer la semaine finissant le 18 février s'élevaient à 1,027,083 boisseaux, contre 1,723,048 la semaine précédente.

Les exportations de la dernière semaine se répartissent ainsi qu'il suit (chiffres correspondants de l'année précédente entre parenthèses): Royaume-Uni, 421,609 (421,609); Belgique, 132,709 (132,709); Danemark, 187,787 (187,787); Japon, 9,303 (9,303); Australie, 6,476 (6,476); Inde, 11,274 (11,274); Chine, 11,274 (11,274); Indes Néerlandaises, 11,274 (11,274); autres pays, 11,274 (11,274).

Convention de l'Ordre des Fils d'Italie

L'Ordre des Fils d'Italie au Canada tiendra sa 15e convention annuelle à l'hôtel Windsor, le dimanche 27 février prochain.

La population britannique diminue en Australie

Sydney, 25. — La population britannique en Australie accuse une diminution constante depuis 1930, cependant que l'immigration étrangère augmente. C'est pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de rouvrir la question d'une immigration choisie.

Le blé américain se comporte mieux que le blé canadien

EN FIN DE SEMAINE — PRIX AUSSI PLUS ÉLEVÉS SUR LES MARCHÉS DE LIVERPOOL ET DE BUENOS-AIRES

Winnipeg, 26. — Les prix du blé accusent hier sur le marché du blé de cette ville des reculs de 1-2 cent par boisseau ou des pertes d'autant. La faible demande étrangère pour le blé canadien expliquerait la lourdeur des options hier sur ce marché.

Liverpool, 26. — Les prix du blé clôturent hier à 5-8 deniers plus haut hier sur le marché du blé de cette ville.

Buenos-Aires, 26. — Les futures accusent des avances de 1-1/2 cent par boisseau hier en fermeture sur le marché du blé de cette ville.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

Chicago, 26. — L'enlèvement de boisseaux de blé américain hier en Europe paraît acheter plutôt du blé américain qu'au contraire.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par ABBOTT, PROCTOR & PAINE, 201, rue Notre-Dame ouest - - - Montréal

Table of stock prices for various companies like Alcoa, Amalgamated, etc.

Table of grain prices for wheat, corn, etc.

Table of foreign exchange rates for various currencies.

Table of commodity prices for various goods.

Table of bond prices for various government and corporate bonds.

Table of average stock prices for various sectors.

Table of commodity prices for various goods.

Table of commodity prices for various goods.

Table of commodity prices for various goods.

Melchers voit ses bénéfices augmenter de 45 p.c. en 1937

GAINS DE 81 CENTS PAR ACTION DE PRIORITÉ. CONTRE 56 CENTS ANTERIEUREMENT. — REMARQUES DU PRÉSIDENT, L'HON. VICTOR MARCHAND

Le complet succès des opérations de la Melchers-Standard Limited pendant l'année 1937, a permis d'augmenter de 45 pour cent le bénéfice par action et de 81 cents le dividende par action.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Le bénéfice par action a augmenté de 81 cents, passant de 56 cents en 1936 à 137 cents en 1937. Le dividende par action a augmenté de 45 pour cent, passant de 56 cents en 1936 à 81 cents en 1937.

Les stocks se comportaient bien à N.-Y. et ici hier, tandis que le blé était irrégulier

OFFICIERS DE CAPITAL TRUST CORPORATION, LTD



M. James-J. McCann, M.P., (à gauche), de Renfrew, Ont., représentant le Comité de Renfrew-Sud, à la Chambre des Communes, ancien président de The Ontario Public Health Officers Association et membre de l'exécutif de The Canadian Public Health Association, qui vient d'être nommé directeur de Capital Trust Corporation, Limited, et M. John-F. McKinnley, (à droite), d'Ottawa, juge de la Cour de Famille, à Ottawa et président de The Ontario Parole Board, qui vient d'être élu administrateur de la même corporation.

Les wagons chargés

Ottawa, 25. (P.C.)—Les wagons chargés dans la semaine close le 19 février se chiffrent par 44,200 comparativement à 43,515 la semaine précédente et 46,889 la semaine correspondante de l'an dernier.

Melchers Distilleries Limited

AVIS est ici donné que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la MELCHERS DISTILLERIES, LIMITED, sera tenue au siège social de la Compagnie, suite 1004, Edifice Bank of Nova Scotia, 437, ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, mercredi le neuvième jour de mars 1938, à onze heures de l'avant-midi.

Meilleures recettes de Brazilian Traction

Toronto, 25.—Les recettes nettes de la Brazilian Traction, Light and Power Company en janvier, sont de \$1,221,882 avant la dépréciation et l'amortissement. Les recettes nettes de janvier 1937 étaient de \$1,573,946; c'est une expansion de 118.87%.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION et de FIDUCIE aura lieu le mardi 22 mars 1938, à 2.30 heures de l'après-midi aux bureaux de la Société, 5, rue St-Jacques, Montréal, immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien.

Meilleures recettes de Brazilian Traction

Toronto, 25.—Les recettes nettes de la Brazilian Traction, Light and Power Company en janvier, sont de \$1,221,882 avant la dépréciation et l'amortissement. Les recettes nettes de janvier 1937 étaient de \$1,573,946; c'est une expansion de 118.87%.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION et de FIDUCIE aura lieu le mardi 22 mars 1938, à 2.30 heures de l'après-midi aux bureaux de la Société, 5, rue St-Jacques, Montréal, immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien.

Meilleures recettes de Brazilian Traction

Toronto, 25.—Les recettes nettes de la Brazilian Traction, Light and Power Company en janvier, sont de \$1,221,882 avant la dépréciation et l'amortissement. Les recettes nettes de janvier 1937 étaient de \$1,573,946; c'est une expansion de 118.87%.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION et de FIDUCIE aura lieu le mardi 22 mars 1938, à 2.30 heures de l'après-midi aux bureaux de la Société, 5, rue St-Jacques, Montréal, immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien.

Potins et commentaires

Wall Street clôturait à la hausse hier, au point que l'on comptait en fin de séance 430 gains, contre 179 reculs. La tendance était aussi meilleure hier sur les marchés de Montréal et de Toronto, tandis que les mines d'or hésitaient quelque peu. Les prix du blé se comportaient mieux hier sur les marchés de Chicago, Liverpool et Buenos Aires, que sur le marché canadien de Winnipeg. La liste était inactive hier sur le marché de Londres, tandis que les stocks paraissaient plutôt à la baisse sur la Bourse de Paris.

La manière dont les stocks se sont comportés hier à N.-Y., malgré le caractère défavorable des nouvelles publiées, doit être bien vue des spéculateurs. Quoiqu'il en soit, il faut s'attendre toutefois à ce que les moindres avances continuent de donner lieu à des prises de profits rapides, comme ce fut le cas hier après-midi, peu de temps avant la clôture.

Comme on prédit un accroissement de 1 pour cent dans le district de Loungtown durant le cours de la semaine prochaine, c'est à se demander si le marché n'a pas escompté cette bonne nouvelle hier ou s'il ne l'escomptera pas plutôt aujourd'hui.

La lourdeur actuelle des cuprifères serait due au fait que les gains enregistrés par les prix du cuivre récemment auraient été quasi éliminés en fin de semaine.

Le rapport annuel de Winnipeg Electric Co qui sera publié avant longtemps se comparera favorablement avec celui de 1936.

S'il faut en croire Shearson & Hamill & Co, il serait encore bon de continuer d'accumuler les bonnes valeurs, comportant des rendements intéressants aux niveaux actuels.

Les opinions continuent d'être partagées en ce qui regarde l'avenir immédiat des prix des grains et du blé en particulier. Quoiqu'il en soit, nombre de courtiers en grains n'hésitent pas à dire que les prix du blé auraient plus de chances de monter que de descendre présentement.

Le département fédéral des Finances recevra jusqu'à lundi midi des soumissions pour une émission de \$25,000,000 de Billets du Trésor à trois mois.

Tout comme par les années passées M. J. R. Timmins, a traité du rôle prépondérant de l'industrie minière au Canada, au cours de ses remarques effectuées hier devant les actionnaires d'Hollinger Consolidated Gold Mines, réunis en assemblée générale. Il s'échappa à dire que l'industrie minière canadienne avait contribué beaucoup au relèvement des affaires au pays au cours de l'an dernier, et que nos banquiers et nos industriels savent le reconnaître de plus en plus. Son allusion au fait qu'Hollinger avait produit pendant les premiers 27 ans d'existence méritait une considération spéciale, puisqu'elle démontre ce qu'une bonne mine peut rapporter à l'économie nationale. C'en est assez pour inviter à envisager favorablement l'avenir de cette entreprise, d'autant plus que son président n'a pas craint d'affirmer que la compagnie continuera de distribuer le gros des recettes nettes à ses actionnaires.

On semble d'opinion en plusieurs milieux financiers que, si les stocks ne baissent pas en face des mauvaises nouvelles (et Dieu sait si nous en avons eu depuis quelque temps), qu'ils devraient logiquement s'apprécier avant longtemps. En face d'une telle théorie, l'acquisition modérée des bonnes valeurs ne serait pas une mauvaise affaire.

Les directeurs de Pure Oil Co doivent se réunir aujourd'hui pour considérer la question des dividendes.

On estime que nos chemins de fer ont placé jusqu'à date, cette année, pour \$7,500,000 de commandes d'outillage ferroviaire et qu'ils placeront d'autres commandes avant longtemps.

Dominion Engineering Works, Limited publiera son rapport annuel avant longtemps et ce rapport se comparera favorablement avec celui de 1936, puisqu'il montre de gains pour 1937, alors qu'en 1936, la compagnie avait opéré à perte.

Il y eut 17 faillites commerciales cette semaine, représentant un passif global de \$75,154, contre 7 faillites, représentant un passif de \$28,605 durant la même semaine l'an dernier.

Une analyse du 41e état financier annuel de l'Investors Syndicate, une institution internationale, soit dit en passant, révèle d'intéressants progrès, non seulement au cours du dernier exercice fiscal, mais particulièrement au cours de toute son existence. Sait-on que son actif global s'établissait à la fin de l'an dernier à \$111,292,376, à rapprocher de seulement \$96,889,855 au 31 décembre 1936 et d'à peine \$54,514,850 à la fin de 1935?

S'il est vrai qu'à cette époque, le monde sortait à peine de la pire dépression encore vue, il n'en est pas moins vrai que rares sont les institutions financières qui peuvent se vanter d'avoir plus que doublé leur actif au cours des derniers cinq ans. Si on ne peut pas dire que cet actif ne s'établisse qu'à \$19,178,991 à la fin de 1937, on ne peut pas empêcher d'admettre que cette entreprise a progressé à pas de géant depuis sa fondation en juillet 1894.

Comme chacun le sait, cette compagnie s'occupe de l'épargne et elle offre au public un plan de Protection durant la vie. Ce plan permettrait à tous ceux, dont le pouvoir de gain serait relativement assuré pour quinze à vingt ans, de parvenir à une certaine indépendance financière. Sait-on que la compagnie a payé à ses détenteurs de contrats plus de \$73,394,581 au cours des derniers dix ans?

Si on en juge par le fait que cette institution compte présentement plus de 300,000 détenteurs de certificats, il est évident qu'elle semble avoir la confiance du public. Cette confiance serait d'autant plus justifiée qu'Investors Syndicate a toujours payé ses obligations à la date de leur échéance et cela depuis sa fondation, il y a 44 ans. Point n'est besoin d'insister que son principal genre d'affaires, c'est le prêt hypothécaire.

En effet, une analyse de son bilan révèle que la compagnie avait consenti en 1937 plus de \$28,083,642 en prêts hypothécaires, garanties d'après la Loi Fédérale du Logement aux États-Unis et plus de \$37,052,818 en première hypothèque sur propriétés immobilières. Nous nous garderons d'insister qu'il s'agit dans le dernier cas de premières hypothèques consenties sur des propriétés urbaines améliorées et dont la valeur réelle serait de \$69,000,000.

Quant à la situation liquide de cette entreprise, elle serait intéressante présentement, vu que son actif réalisable se chifferrait à près de \$25 millions. On notera ici que cette compagnie a placé plus de \$1,061,492 dans les obligations gouvernementales et municipales canadiennes et qu'elle détient de plus environ \$1,532,601 d'obligations corporatives de notre pays. En tenant compte de certains autres facteurs, on trouve que ses placements au Canada s'élevaient à plus de \$4,555,359.

Il n'est que logique qu'il en soit ainsi, puisque cette compagnie possède des bureaux un peu partout au Canada. Comme chacun le sait, son bureau provincial se trouve dans notre ville et elle possède aussi des bureaux à Trois-Rivières et Sherbrooke, ainsi que dans les principales villes des autres provinces canadiennes.

Tout comme les compagnies d'assurance, cette entreprise doit déposer certaines valeurs, conformément aux exigences des différents états et provinces dans lesquels la compagnie fait des affaires. Certains seraient peut-être portés à comparer son commerce à celui de l'assurance, et c'est pourquoi nous tenons à dire immédiatement qu'il en diffère grandement. En effet, le plan poursuivi par cette entreprise, c'est de faire fructifier l'argent reçu. Personne n'ignore que l'argent se capitalise selon une accélération constante. C'est ainsi que de petits montants mis de côté chaque mois permettent d'atteindre un objectif intéressant, particulièrement si on procède d'après certain plan méthodique, suivant qu'on veut assurer une heureuse retraite vers 60 ans, ou encore pourvu à l'éducation universitaire de ses enfants, ou enfin se créer des réserves pour l'expansion ou la protection de ses affaires, etc.

Ce qu'il importe de considérer en souscrivant à un plan quelconque de l'Investors Syndicate, c'est de ne pas oublier que les valeurs de rachats des certificats ne sont pas très élevées au début, mais qu'elles s'accroissent graduellement au bout de quelques années, d'où l'importance d'avoir la ferme intention d'effectuer ses paiements durant les premières années.

Si on en juge par le fait que la valeur globale de rachats en espèces des certificats de cette compagnie s'établissait à la fin de l'an dernier à \$81,167,119, suivant son dernier bilan, il est évident que cette méthode d'épargne est fort appréciée. A cette époque où la spéculation semble de plus en plus dangereuse, il importe que nos gens acquièrent la bonne habitude de l'économie, suivant des plans méthodiques, qui ne tardent pas à devenir rapidement partie intégrante de leur vie.

Marcel CLEMENT

Bourse de MONTREAL

Meilleure tenue des stocks sur le marché local à la clôture hier.

Nickel gagnait 1/2 point. — Fermé des papeteries. — Abitibi remonte à 17. — National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point. — Mines fermes sur le Curb local.

La tendance était ferme hier sur le marché local en fin de séance, après avoir été plutôt hésitante au début de la séance d'hier. Les titres cotés étaient toutefois en fermeture, plus bas que leurs sommets du jour.

Le total des transactions enregistrées hier sur le marché local s'éleva à 27,199 actions, comparativement à 115,997 actions échangées la veille.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Hollinger gagnait légèrement à la clôture, en se fixant à 12 3/4. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le gros des utilités publiques étaient presque inchangées hier sur le marché. Dominion Steel and Coal R. Dominion Steel gagnait 1/2 point à 41. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le total des échanges enregistrés hier sur le marché du Curb de cette ville s'éleva à 143,289 actions, comparativement à 137,700 actions échangées la veille.

Les papeteries continuaient d'être en vedette sur le marché du Curb et Abitibi, priv. gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le total des échanges enregistrés hier sur le marché du Curb de cette ville s'éleva à 143,289 actions, comparativement à 137,700 actions échangées la veille.

Les papeteries continuaient d'être en vedette sur le marché du Curb et Abitibi, priv. gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le total des échanges enregistrés hier sur le marché du Curb de cette ville s'éleva à 143,289 actions, comparativement à 137,700 actions échangées la veille.

Les papeteries continuaient d'être en vedette sur le marché du Curb et Abitibi, priv. gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le total des échanges enregistrés hier sur le marché du Curb de cette ville s'éleva à 143,289 actions, comparativement à 137,700 actions échangées la veille.

Les papeteries continuaient d'être en vedette sur le marché du Curb et Abitibi, priv. gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le total des échanges enregistrés hier sur le marché du Curb de cette ville s'éleva à 143,289 actions, comparativement à 137,700 actions échangées la veille.

Les papeteries continuaient d'être en vedette sur le marché du Curb et Abitibi, priv. gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Les titres de métaux de base restaient passablement en hausse. Le Nickel gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

Le total des échanges enregistrés hier sur le marché du Curb de cette ville s'éleva à 143,289 actions, comparativement à 137,700 actions échangées la veille.

Les papeteries continuaient d'être en vedette sur le marché du Curb et Abitibi, priv. gagnait 1/2 point à 17. Les titres de papier restaient fermes. Abitibi remonte à 17. National Steel Car gagne 2 1/2 points, pendant qu'Abestos en perd 1 1/2 point.

La Société Nationale de Fiducie a tenu sa réunion annuelle

CES JOURS DERNIERS — INTERESSANTES REMARQUES DE M. VICTOR MORIN. — PROGRES REMARQUABLES DE CETTE INSTITUTION

Me Victor Morin, président, dans ses remarques aux actionnaires déclara en partie ce qui suit:

«Vingt ans se sont écoulés depuis que notre société débutait modestement dans le quartier de la Société St-Jean Baptiste de Montréal en vertu d'un acte d'incorporation qui lui avait été accordé en l'année 1918, mais dont elle n'avait jamais tiré parti.»

«Elle commençait ses opérations avec \$100,000.00 de capital versé sur un total de \$250,000.00 autorisés et elle avait quelques hommes d'affaires de l'extérieur à s'intéresser à son entreprise pour lui assurer une direction éclairée.»

«A la fin de chaque année la valeur de nos actions et les résultats obtenus au cours de la première heure lui sont restés fidèles et durant l'espace de ces vingt années leur concours actif a produit les résultats que vous pouvez voir sur l'état financier qui accompagne ce rapport.»

«Dès la première année de nos opérations nous avons pu verser un dividende à nos actionnaires et depuis 15 ans ce dividende est établi à 10% par année sur leurs mises de fonds. Les règlements nous prescrivent en outre d'attribuer à la fin de chaque année la valeur de nos actions et les résultats obtenus au cours de la première heure lui sont restés fidèles et durant l'espace de ces vingt années leur concours actif a produit les résultats que vous pouvez voir sur l'état financier qui accompagne ce rapport.»

«Les profits nets de l'année, déduction faite des frais d'administration, honoraires, allocations, contingences et impôt sur le revenu, ont été de \$12,187.93.»

«En y ajoutant une réalisation d'actif au chiffre de 12,338.44, les profits nets de l'année s'élevaient à 49,497.66.»

«Nous avons obtenu pour l'année 1937 un total disponible de \$104,024.05.»

«Avec cette disposition, nous avons payé notre dividende annuel de 10% sur le chiffre de \$11,750.00.»

«Nous avons aussi appliqué au solde de nos actions 11,250.00.»

«Nous avons porté à la réserve contingente 10,000.00.»

«Et à la réserve générale 25,000.00.»

«Soit un ensemble de \$60,000.00.»

«Ce qui nous laisse au compte des profits et pertes au 31 décembre 1937 un solde créditeur de \$14,024.05.»

«L'actif sur lequel se sont exercés nos droits de créancier s'élevait à \$68,307.65.»

«Fonds garantis en fiducie 54,784.53.»

«Compte d'administrations 14,564,382.49.»

«Formant un total de \$115,780,375.27.»

«La loi du moratoire qui se continue depuis plusieurs années et les conditions difficiles que nous avons vues à l'œuvre ont paralysé les opérations du prêt hypothécaire; d'autre part, le rendement des obligations et autres valeurs de nos services à titre d'exécuteurs testamentaires pour l'administration de leurs successions augmente d'une façon satisfaisante, ce qui nous a permis de plus en plus les avantages que présente à ce sujet l'administration d'une société spécialisée en ces questions, et qui collaborent avec nous en recommandant notre institution à leurs clients au lieu de se féliciter des excellentes relations que nous entretenons avec eux.»

«L'exercice de ces fonctions nous a souvent fait constater le besoin d'une entente législative entre les ventes privées au Canada, de même qu'avec l'étranger, au sujet de l'imposition multiple de droits de succession sur une même valeur et nous espérons que les travaux de la Commission Rowell produiront des résultats favorables, tant sur cette question qu'au sujet des autres problèmes économiques soumis à son étude.»

«A l'issue de l'assemblée annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

Bourse de NEW-YORK

Les stocks avançant hier à Wall Street, malgré maintes nouvelles défavorables. — 430 gains, contre 179 reculs. — U. S. Steel remonte à 56 1/8, mais Chrysler perd 1 1/2 point. — Mines d'or fermes. — 897,970 actions échangées.

New-York, 26.—Les stocks se sont fort bien comportés hier à Wall Street. Sur 767 titres transférés hier sur ce marché, 430 accusaient des gains, tandis que 179 stocks clôturaient à la baisse et que 154 titres demeuraient inchangés. Les stocks se sont véritablement montrés fermes hier, en face de mauvaises nouvelles publiées; ce qui est un bon signe. Plusieurs valeurs accusaient des gains de 1 point et plus. Il va sans dire que les spéculateurs accusaient les plus beaux gains.

Il y eut 897,970 actions échangées hier sur ce marché, contre 719,967 actions échangées la veille.

«Le taux de l'argent à vue était de 1 pour cent.»

«Les titres de 60 stocks industriels, compilés par la Presse Associée, accusaient une hausse de 3 1/2 à 4 1/2.»

«La nouvelle de l'omission du dividende de Chrysler influa peu sur le moral des spéculateurs. Il y eut bien certaines hésitations au début, mais la liste ne tardait pas à reprendre son aplomb.»

«Chrysler attirait l'attention hier en débutant par une vente de 119,967 actions, ce stock baissait de 2 3/4 points dès la première transaction, puis il remontait à 5-8, soit une perte nette de seulement 1-8 point. General Motors clôturait 1-8 pt. plus bas à 36 1/8.»

«Les titres de l'acier, les titres de caoutchouc, les titres de comptoirs postaux, les titres de compagnies d'instruments agricoles, et les titres d'instruments agricoles, les titres d'aviation paraissaient les mieux supportés hier sur ce marché.»

«Les titres de stocks canadiens transférés hier à N.Y. clôturaient fractionnellement à la hausse. Dome et McIntyre étaient vigoureux parmi les mines d'or canadiennes.»

«U. S. Steel remontait à 56 1/8 parmi les titres sidérurgiques et Bethlehem Steel à 55.»

«Aitico clôturait à 33 3/8 parmi les titres de cuivre, et United Aircraft se fixait à 25 1/2 parmi les titres d'aviation. Santa Fe était aussi à la hausse parmi les ferroviaires et ce stock gagnait quelques fractions à 39 1/2.»

«D'après le relevé hebdomadaire de Real Estate Board, les ventes d'immeubles se sont totalisées la semaine dernière à Montréal et dans la banlieue à 124 (\$1,834), soit une augmentation de 21 ventes (45.16%). A Montréal même, 7 propriétés ont été vendues à 17 millions, tandis que dans la banlieue 17 propriétés ont été vendues à 10 millions. En résumé, 97 propriétés ont été vendues à 108 millions, contre 82 propriétés à 67 millions la semaine dernière.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels, notaire; administrateurs: Me Charles Laurin, Me Hector Cyphrien, Me J.-B. Harty, Me Hector Cyphrien, Me Anatole Lachapelle, Me J.-V. Desautels, Directeur général; Me J.-V. Desautels, Sous-directeur; Me Henri Guimet.»

«L'assemblée générale annuelle de cette importante institution financière canadienne-française, tenue au siège social, on a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice fiscal de plus en plus composé, maintenant comme suit: président, Me Victor Morin, notaire; vice-président, Me Guy Vanier, notaire; trésorier, Me J.-V. Desautels,

BOURSE DE TORONTO

Table of stock prices for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for 'Hors-liste' and 'Obligations Internationales'.

OBLIGATIONS CANADIENNES

Table of Canadian bond prices, listing various government and municipal bonds with their respective yields and prices.

L'indice économique accentue sa retraite

Article discussing the economic index and its downward trend, mentioning factors like the steel industry and market conditions.

La tendance demeure inégale à Toronto

Article discussing market trends in Toronto, noting the uneven performance of different sectors and the impact of industrial news.

LES METALLIQUES S'ALOU-DISSENT MAIS LES TITRES INDUSTRIELS GAGNENT DU TERRAIN

Article discussing the performance of metal stocks versus industrial stocks, highlighting the recovery of industrial titles.

Cours moyens de la Bourse de Toronto

Table showing average market prices for various categories of stocks and bonds on the Toronto exchange.

MARCHE DES TENSES

Table of exchange rates for various international currencies, including the British pound, French franc, and others.

Dividendes déclarés

Table listing companies that have declared dividends, including the amount and the date of payment.

Réunion annuelle

Text reporting on the annual general meeting of a company, mentioning the presence of shareholders and the agenda.

INVESTMENT TRUSTS

Table listing various investment trusts and their performance metrics, including assets and returns.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock prices for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for 'Obligations' and 'Bourses Internationales'.

CURB DE MONTREAL

Table of over-the-counter stock prices for Montreal, listing various securities and their market values.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock prices for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for 'Obligations' and 'Bourses Internationales'.

Dividendes déclarés

Table listing companies that have declared dividends, including the amount and the date of payment.

Réunion annuelle

Text reporting on the annual general meeting of a company, mentioning the presence of shareholders and the agenda.

INVESTMENT TRUSTS

Table listing various investment trusts and their performance metrics, including assets and returns.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock prices for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Pour téléphoner
au "CANADA"
DANS LE JOUR
HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FETES:
Police, incendies, accidents... HA. 5131
Sport... HA. 5134
Directeur de l'Information... HA. 3461
Atelier de composition... HA. 1432
Service d'information... HA. 3507
Rédacteur en chef... HA. 8454
Circulation et expédition... HA. 5134

PAR LA POSTE
TARIF
D'ABONNEMENT
CANADA (sauf Montréal et banlieue) ... \$ 4
(NETTE, sans escompte)
Etats-Unis et Empire Britannique ... \$ 6
Union Postale ... \$ 12
LIVRAISON A DOMICILE
Montréal et banlieue ... \$ 6
(NETTE, sans escompte)

A LA TRENTIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DE L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE



Hier après-midi avait lieu, sous la présidence de M. le chanoine Nazaire Dupuis, curé de la paroisse du Saint-Nom-de-Jésus, à Maisonneuve, la trentième assemblée annuelle de l'hôpital Sainte-Justine. On a lu, à cette occasion, le rapport financier et le rapport général de l'année 1937. L'hôpital accuse cette année un déficit de \$57,000. On voit ci-haut, sur la tribune d'honneur, de gauche à droite: Socur Ambrose, supérieure de l'hôpital; Mme L.-de-G. Beaubien, présidente du conseil d'administration; M. le chanoine Dupuis, le Dr Adolphe Groulx, directeur du département de la Santé de la ville de Montréal; M. A.-Stewart McNichols, conseiller juridique, qui a fait d'intéressantes observations sur l'aide que doivent apporter les corps publics à une institution comme l'hôpital Sainte-Justine, et le Dr J.-Edmond Dubé, directeur du Service médical, qui a lu le rapport médical. M. l'abbé L.-Auguste Labelle, aumônier, n'apparaît pas dans la vignette. (Photo CANADA)

L'hôpital Sainte-Justine doit s'agrandir pour satisfaire à la demande d'hospitalisation

M. Stewart McNichols démontre la nécessité d'un tel agrandissement et fait pour cela appel à la Ville de Montréal et aux corps publics

Année de dévouement

On souligne au cours de la 30e assemblée annuelle le travail accompli par les directrices de l'hôpital

Mme L. de G. Beaubien

La trentième assemblée annuelle de l'hôpital Sainte-Justine a eu lieu hier après-midi à quatre heures sous la présidence de M. le chanoine J. N. Dupuis. Une assistance nombreuse se composant principalement des membres de l'administration et des bienfaitrices de l'hôpital a suivi avec intérêt les rapports présentés par la secrétaire, Mme A. St-Jacques D'Artois, la trésorière, Mme Joseph Beaudry, par le directeur médical, le Dr Edmond Dubé. On remarquait sur la tribune d'honneur Mme L. de G. Beaubien, s.e., présidente du comité d'administration, le chanoine Dupuis, M. l'abbé Labelle, aumônier de l'hôpital, M. le Dr Adolphe Groulx, directeur du département municipal de la Santé, Socur Ambrose, supérieure de l'hôpital, M. A. Stewart McNichols et le Dr Dubé. Ont aussi adressé la parole le Dr Groulx, M. le chanoine Dupuis et M. McNichols. Ce dernier fit un appel à la collaboration des corps publics en faveur de l'hôpital Sainte-Justine, et principalement un appel à la Ville de Montréal. Il ressort des rapports généraux et financiers de l'année que l'hôpital a un déficit approximatif de \$57,000, soit près de \$30,000 de moins que celui de l'an dernier. La secrétaire a signalé le dévouement que les bienfaitrices et bienfaiteurs de l'hôpital ont dépensé au cours de l'année 1937 pour le bien-être des enfants hospitalisés à Ste-Justine. Au cours de son allocution, M. McNichols, un des conseillers juridiques de l'hôpital, déclara que le déficit de \$57,000 aurait été encore plus considérable, n'eût été le dévouement des bienfaitrices et de toutes les personnes qui se sont dépen-

Au cours de l'année 1937, 208,208,793 personnes ont utilisé les services de la compagnie des Tramways

La moyenne quotidienne des voyageurs payants a été, sur le tramway, de 495,168 et sur l'autobus, de 75,266 — Augmentation de 9,581,886 sur le total des voyageurs pour l'année 1936

La vingt-troisième rapport annuel de la Commission des Tramways vient d'être déposé au bureau du greffier de la Cité. Comme par les années passées, on y trouve d'intéressants renseignements sur le mouvement des voyageurs et sur l'opération en général du Contrat entre la Cité et la Compagnie.

En 1937, le nombre des voyageurs a été de 208,208,793 contre 198,626,907 en 1936, soit une augmentation de 9,581,886 ou 4.82 p.c. L'augmentation se manifeste surtout au cours des mois d'été qui ont été favorisés d'une température exceptionnelle. Le seul mois défavorable a été février alors que nous avons eu une sérieuse épidémie de grippe.

La moyenne quotidienne des voyageurs payants, sur le tramway, a été de 495,168 et les correspondances, 242,860. Sur l'autobus, la moyenne quotidienne des voyageurs payants a été de 75,266; les correspondances, 36,984.

L'augmentation du nombre de voyageurs nécessite celle du service. L'an dernier, le total des milles parcourus par les voitures de la Compagnie a été de 32,640,470 milles contre 31,622,124 milles en 1936, alors qu'il y avait déjà une augmentation de 500,000 milles sur 1935. L'an dernier, il y a donc eu 1,018,346 milles d'opération de plus qu'en 1936, soit une augmentation de 3.22 p.c. Les recettes ont augmenté, passant de \$12,505,830.68 en 1936, à \$13,120,463.33 en 1937.

Toutefois, dit le rapport, cette hausse des recettes a été absorbée en grande partie par les frais d'exploitation et les taxes qui ont été plus élevés. Les salaires de tous les employés, qui avaient été réduits de 10 p.c. au début de 1933, ont été remis à leur ancien niveau. Cela signifie une dépense annuelle d'environ \$450,000. Il y a aussi augmentation au chapitre de l'entretien du réseau qui avait dû être différé dans une certaine mesure durant la crise, mais qu'il faut aujourd'hui réparer et remplacer, en certains endroits, si l'on ne veut pas compromettre l'efficacité du système. L'an dernier, les dépenses d'entretien ont été substantiellement plus grandes que durant les années antérieures.

La Commission rappelle, dans son rapport, qu'elle a ordonné, au début de l'année, la mise en opération d'un service de trolleybus, rue Beaubien, de mars dernier. Il est assuré, pour commencer, par sept voitures achetées en Angleterre et représentant les plus récents progrès dans le domaine du transport. Ces voitures sont solides, spacieuses et des plus confortables. Le patronage qui leur est accordé indique bien que le public voyageur apprécie hautement ce mode de locomotion.

La Commission a également donné un nouvel élan au service des autobus. Dans l'augmentation des milles parcourus, 1,018,346 milles l'an dernier, la part de l'autobus est de 778,247 milles, c'est-à-dire qu'en 1937, les 191 autobus de la Compagnie ont parcouru un total de 6,705,208 milles, une moyenne de 35,106 milles par voiture durant l'année. L'achat de 30 voitures nouvelles a été autorisé. Un nombre égal, pour le moins, sera probablement acheté cette année. Avec ces voitures additionnelles, la Commission croit que le service de base sera donné seulement avec des voitures modernes.

Les recettes de l'autobus et du trolleybus ont été de \$1,738,564.58 et les dépenses de \$1,745,475.40, soit un déficit de \$6,910.82.

Ainsi donc, sur des recettes totales de \$13,120,463.33, les frais d'exploitation et de taxes ont été de \$7,031,203.23, contre \$6,805,396.10 en 1936. Les frais d'entretien et de dépréciation des autobus ont été de \$2,346,737.22 en 1937 contre \$2,240,188.88 en 1936.

La Cité \$750,000 sur un total d'un million de dollars, le dernier paiement étant dû le 1er mars prochain. Depuis 1918, la Cité a reçu du Contrat une somme globale de \$19,075,496.73, sans compter le paiement spécial dont il est fait mention ci-dessus. Cette somme globale se divise comme suit: enlèvement de la neige, \$4,110,523.74; redevance annuelle, \$7,942,694.05; taxes, \$7,022,278.94. En outre, la Compagnie a dépensé, depuis 1918, \$3,387,535.50 pour des travaux de pavage dans les rues de Montréal.

D'autres montants ont été payés par la Compagnie l'an dernier. Mentionnons: \$52,592.25 à d'autres municipalités pour l'enlèvement de la neige et les taxes; \$25,193.13 au gouvernement fédéral en impôt sur le revenu; \$113,309.21 au gouvernement provincial en taxe sur la gazoline et impôt sur le revenu. De sorte qu'en 1937 seulement, la Compagnie a payé pour l'enlèvement de la neige et les taxes municipales, provinciales et fédérales, une somme globale de \$885,146.17.

La Commission insiste aussi sur le fait que, malgré la période de dépression que nous avons traversée et l'augmentation actuelle des frais d'exploitation, d'entretien, des salaires, des taxes, du prix des matériaux, etc., le tarif du tramway est resté et reste encore le même, alors qu'il a été augmenté dans certaines villes. En faisant la comparaison avec les villes américaines de 100,000 âmes et plus, l'on voit que le tarif moyen, à Montréal, est de 6.16 centimes, à l'heure actuelle, contre 7.85 centimes ailleurs.

L'achat matériel de la Compagnie, au 31 décembre dernier, était de \$55,366,995.69. Il a légèrement augmenté par suite de l'addition d'autobus et de trolleybus. D'un autre côté, la Commission a ordonné, au cours de l'année, la mise au rancart de matériel roulant pour une valeur de \$175,575.39. La valeur de la voie ferrée a également été diminuée de \$97,760.86. Le matériel des sous-stations a été réduit de \$92,491.30.

L'intérêt sur l'achat matériel de la Compagnie pour 1937, a été de \$3,321,734.15.

Le 4e anniversaire de fondation du Club libéral italien

La célébration du quatrième anniversaire de fondation du Club libéral italien de la division St-Jacques, aura lieu ce soir, à 7 heures, à la salle



M. J.-E. DUBREUIL

municipale Montcalm (angle des rues Delorimier et St-Zotique). Y assisteront: les honorables Chas.-A. Bertrand, Wilfrid Gagnon et M. A. Denis, M.P., Sarto Fournier, M.P., Joseph Jean, M.P., J.-E. Dubreuil, échevin, J.-A. Francoeur, Claude Jodoin, I. Bessie, M. Rainville et d'autres.

Il y aura, après les discours, programme de chant et de musique et autres divertissements. L'entrée sera gratuite. (Les enfants ne sont pas admis.) Tous les électeurs et électrices du comté et leurs amis sont invités.

M. Cantave à l'Alliance française, ce soir

Ce soir, à 8 h. 45, au poste CKAC, M. Cantave parlera sous les auspices de l'Alliance française du livre de l'écrivain haïtien, M. Danies Bellegarde: "La résistance haïtienne".

L'hon. M. Rinfret parle ce soir à Lachute, dans Argenteuil

Il y aura six autres assemblées en fin-de-semaine en faveur de Me L.-L. Legault

Election municipale

L'honorable Fernand Rinfret, député de Saint-Jacques aux Communes et secrétaire d'Etat du Canada, adressera la parole ce soir à l'auditorium de Lachute, en faveur de Me L.-L. Legault, avocat, candidat officiel du parti libéral à l'élection complémentaire qui aura lieu lundi, dans le comté d'Argenteuil, pour la Chambre des Communes.



L'HON. FERNAND RINFRET, secrétaire d'Etat du Canada, qui adressera la parole ce soir, à Lachute, en faveur du candidat libéral à l'élection complémentaire d'Argenteuil. (Blank & Stoller)

M. Charlemagne Rodier au Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales

La prochaine réunion mensuelle du Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales de Montréal aura lieu, le mardi 1er mars à l'hôtel Windsor. L'hôte d'honneur et conférencier du club sera, ce jour-là, Me Charlemagne Rodier, C.R.

Cette réunion sera sous la présidence de Mme Alphonse Brodeur, présidente.

Le Centre civique coûterait près de \$5,000,000

Des capitalistes américains y engageraient plus de \$2,000,000

Une hypothèque

A l'issue d'une entrevue entre le maire, M. Adhémar Raynault, et le président de l'Office d'initiative économique, M. Louis Lacoste, on a appris hier après-midi que la réalisation du Centre civique coûterait quelque \$5,000,000.

Pour financer les premiers travaux des capitalistes américains seraient disposés à engager une somme de \$2,000,000 dans l'entreprise pourvu qu'ils obtiennent comme garantie une hypothèque sur tout le Centre civique. Cela revient à dire que les capitalistes américains demandent une garantie de \$5,000,000 sur une avance de \$2,000,000. Ce serait en outre la seule hypothèque qui grèverait le Centre civique car les autres fonds nécessaires seraient fournis par la Ville elle-même qui emprunterait.

Les échevins appréciant à sa juste valeur la générosité américaine mais ils se demandent si le travail du président de l'Office d'initiative économique se résume à promouvoir le projet du Centre civique et si c'est dans ce but qu'il reçoit un traitement de \$5,000 par année.

"Le Comité exécutif ne pense qu'à ses amis," dit M. Biggar

Le président du Comité exécutif réplique que M. Biggar a parlé par dépit parce qu'il craint que la contribution de la Ville à la Commission métropolitaine ne soit abolie par l'Assemblée législative

Au sujet de la Pointe-aux-Trembles

En réponse à la déclaration de M. W.-H. Biggar, président de la Commission métropolitaine, qui blâme l'administration municipale de n'avoir pensé depuis son avènement qu'à se quereller au sujet du patronage et des places à accorder aux amis et aux parents, le président du Comité exécutif, M. Ovide Taillefer, déclare que puisqu'elle paie une forte somme chaque année la Ville a bien le droit de dire ce qu'elle pense de l'administration de la Commission métropolitaine.

M. Taillefer laisse entendre dans sa déclaration que M. Biggar n'a parlé que par dépit parce qu'il craint que l'Assemblée législative n'adopte la clause insérée dans le bill de Montréal à l'effet de dispenser la métropole de contribuer au montant de \$426,000 aux dépenses de la Commission Métropolitaine. C'est une déclaration de M. Taillefer sur le crédit supplémentaire accordé à la Pointe aux Trembles pour l'enlèvement de la neige qui a mis le feu aux poudres. M. Taillefer avait exprimé la même opinion que M. George Layton touchant ce crédit supplémentaire. A la dernière réunion de la Commission M. Layton, échevin de St-André, avait dit qu'il n'était pas juste que la Pointe aux Trembles ait des rues plus propres que celles de Montréal.

Voici la déclaration que M. Taillefer a remise hier après-midi aux journalistes: "M. W.-H. Biggar vient de déclarer la guerre au comité exécutif parce qu'il n'apprécie pas outre mesure la décision prise par la Ville de Montréal concernant l'abolition de la contribution de \$426,000 à la Commission métropolitaine.

"L'échevin de Notre-Dame-de-Grâce dans une déclaration aux journaux veut donner une leçon à la Ville de Montréal qu'il accuse de ne pas gérer aussi bien ses affaires que le fait la Commission métropolitaine pour les petites municipalités tombant sous sa juridiction.

"Comme président du comité exécutif de la Ville de Montréal, j'ai cru bon d'appuyer les remarques faites par l'échevin George-S. Layton à la dernière séance de la Commission métropolitaine. Ce dernier a reproché en effet à la Commission de consentir des crédits de plusieurs centaines de dollars à la municipalité déficitaire de Pointe-aux-Trembles pour l'enlèvement de la neige alors que la Ville de Montréal n'avait pas assez de crédits disponibles pour le nettoyage de ses rues et de ses trottoirs.

"Montréal a certainement le droit d'émettre une opinion sur l'administration des fonds de la Commission. Elle contribue chaque année une assez forte somme pour se payer au moins le luxe de dire ce qu'elle pense de temps en temps.

"M. W.-H. Biggar craint avec raison que la Législature n'adopte la clause insérée dans le bill de Montréal à l'effet de dispenser la métropole de contribuer pour une somme de \$426,000 à la Commission métropolitaine.

"L'échevin de Notre-Dame-de-Grâce nous conseille de voir tout d'abord à nos propres problèmes de l'enlèvement de la neige mais il sait très bien qu'avec cette somme de \$426,000 la Ville de Montréal pourrait facilement donner des leçons à la ville de Pointe-aux-Trembles en ce qui regarde l'enlèvement de la neige.

"Lorsque M. Biggar nous dit par exemple que la Commission métropolitaine a réalisé des économies de 1933 à 1937 et que le chiffre des dépenses de la présente année fiscale ne sera pas sensiblement augmenté, l'échevin de Notre-Dame-de-Grâce ne devrait pas oublier qu'il terminera certainement ses opérations avec un déficit accru lorsque Montréal jugera à propos de ne plus alimenter la Commis-

sion métropolitaine avec une somme de \$426,000. "C'est un fait acquis que la ville de Montréal a un budget très limité de dépenses administratives. M. W.-H. Biggar le sait aussi! Il est presque impossible présentement d'augmenter les crédits de l'enlèvement de la neige. Or, lorsque des échevins ou des commissaires apprennent, par exemple, que la Commission métropolitaine rattache une dépense additionnelle de \$1500 pour l'enlèvement de la neige dans la ville de Pointe-aux-Trembles, personne ne les blâmera de critiquer cette manière d'agir.

"Et s'ils ne critiquaient pas de la sorte, cela prouverait tout au plus qu'ils se désintéressent de l'administration de leur ville. Ces échevins ont bien, monsieur Biggar, que la ville de Montréal pourra disposer de crédits plus considérables, pour l'enlèvement de la neige, quand elle se paiera plus les dettes de vos municipalités en faillite de la Commission métropolitaine.

"Un dernier mot: La ville de Pointe-aux-Trembles et d'autres municipalités qui sont actuellement sous le contrôle de la Commission métropolitaine ont demandé leur autonomie. C'est dire que ces municipalités critiquent aussi votre administration. Pourquoi alors reprocher aux échevins de la ville de Montréal de faire la même chose?"

M. Biggar Dans sa déclaration M. Biggar, échevin de Notre-Dame-de-Grâce, déclare que la municipalité de la Pointe aux Trembles a dépensé sans compter durant deux semaines pour l'enlèvement de la neige et que la Commission métropolitaine a mis ordre à cette dépense en limitant l'autorité de la municipalité dans des questions de régie interne. Il cite ensuite les chiffres du budget pour l'enlèvement de la neige dans Pointe aux Trembles. En 1936 l'enlèvement de la neige coûta \$8,800, y compris la coopération financière de la Compagnie des Tramways et des gouvernements; en 1937, avec l'aide des gouvernements seulement, \$8,400; cette année, jusqu'à présent, \$4,000 sans l'aide de personne.

"De plus, dit M. Biggar, la façon dont l'Exécutif administre la ville, surtout en fait d'enlèvement de la neige, ne devrait pas servir de point de comparaison avec ce qui se passe dans d'autres municipalités. D'autant plus que des membres de l'Exécutif et des échevins de leurs amis ont encouragé l'autorité municipale de Pointe-aux-Trembles à gérer les affaires de cette ville d'une façon imprudente sous maints rapports.

Le président de la Commission métropolitaine ajoute qu'il semble que les administrateurs de la ville ont appliqué leur énergie à tracer des plans fantaisistes, à placer des parents et des amis, à exercer leur patronage et à proposer des mesures destructives. Le Comité exécutif a tenté de passer plus de temps à se quereller au sujet du nombre de leurs amis et au sujet de quel de leurs amis qu'il pourrait créer pour leur servir les affaires de cette ville d'une façon imprudente sous maints rapports.

Le président de la Commission métropolitaine ajoute qu'il semble que les administrateurs de la ville ont appliqué leur énergie à tracer des plans fantaisistes, à placer des parents et des amis, à exercer leur patronage et à proposer des mesures destructives. Le Comité exécutif a tenté de passer plus de temps à se quereller au sujet du nombre de leurs amis et au sujet de quel de leurs amis qu'il pourrait créer pour leur servir les affaires de cette ville d'une façon imprudente sous maints rapports.

M. Biggar déclare que les frais d'administration de la Commission métropolitaine ont baissé de \$577,000 en 1933 à \$500,000 en 1937 et qu'ils n'augmenteront pas en 1938. "Si les affaires de Montréal, termine M. Biggar, avaient été administrées de cette façon la Ville aurait un surplus de quelques millions de dollars au lieu d'un déficit d'un million de dollars.

Conférence sur la mémoire M. Charles E. Charbonneau fera une conférence psychologique sur la mémoire, au Monument National, dans la salle no 4, demain soir, à huit heures. Entrée libre.

Un atelier d'art religieux à l'Ecole des beaux-arts

Causerie de M. Charles Maillard au diner de la section Duvernay de la Saint-Jean-Baptiste

Les beaux-arts et le tourisme

Le directeur de l'Ecole des beaux-arts, de Montréal, M. Charles Maillard, était hier soir l'hôte de la section Duvernay de la société Saint-Jean-Baptiste à un dîner-causerie qui eut lieu au Cercle universitaire. M. Maillard a parlé des beaux-arts et des arts domestiques dans la province de Québec et de l'Ecole qu'il dirige. Le dîner fut servi dans la salle de bal du Cercle, dont les murs avaient été recouverts pour la circonstance des décors faits pour le bal de l'Ecole des beaux-arts qui y fut donné il y a deux semaines. Ces décors, en bleu et orange, représentent stylisés des monuments de Montréal, des œuvres de sculpteurs canadiens et des monuments de l'art grec et français.

"Ces décors, dit M. Maillard, brésés par les élèves de l'Ecole, constituaient un cadre propice à cette réunion. On y trouve les deux éléments, formation générale et formation canadienne, de notre enseignement. Ces décors, brochés en cinq jours, sont aussi une manifestation du talent des élèves de l'Ecole."

M. Maillard termina sa causerie en annonçant que l'Ecole ouvrira bientôt un atelier d'art religieux en vue de la construction d'un monument de grande importance.

Les beaux-arts et le tourisme

"On se rend bien compte du rôle pratique que doivent jouer les écoles des beaux-arts dans la province, dit M. Maillard, si l'on s'arrête un peu à ce qui intéresse les touristes. La province de Québec est un coin de l'Amérique du Nord qui a son caractère bien particulier. Ce petit pays français attire les touristes. Et ce qui l'intéresse, c'est la marque de sa population sur le sol, c'est le visage que, par son art, cette population a donné au pays. Un touriste se dirige vers la Gaspésie. Le paysage lui a plu. Il entre dans un village et arrête devant un hôtel pour y prendre un repas. Premier élément d'intérêt ou première cause de déception: l'architecture de l'hôtel. Cet hôtel porte une enseigne qui indique que cette enseigne soit dessinée avec originalité et bon goût. A son entrée dans l'hôtel, le touriste sera heureux de trouver des pièces bien aménagées et dans un style canadien, des pièces bien meublées, bien décorées. Il aimera que le menu qu'on lui présentera à table ait son cachet et soit clair. Et ainsi de suite.

De sorte que le souvenir qu'emportera le touriste de son voyage chez nous sera l'œuvre des artistes. C'est leur œuvre qui, depuis son arrivée jusqu'à son départ, l'a intéressé et qui fera qu'il reviendra et conseillera à ses amis de venir. On voit tout de suite quel rôle important l'Ecole des beaux-arts a à remplir.

L'Ecole des beaux-arts de Montréal, dit M. Maillard, est har-

Mme Tremblay est blessée dans une collision

Mme William Tremblay, épouse de M. William Tremblay, ministre du Travail dans le cabinet Duplessis, a été légèrement blessée hier après-midi, dans une collision entre une voiture qui était conduite par son fils et un tramway. La collision est survenue à l'angle des rues Letourneau et Notre-Dame. Mme Tremblay n'a été que légèrement coupée au visage et elle fut transportée chez elle, 4370, boulevard Pie IX, où elle fut traitée par son médecin de famille. M. William Tremblay, son fils, ne fut pas blessé dans la collision.

Que veut dire la valeur "réelle" d'une propriété?

La loi créant le bureau de révision n'en donne pas une définition claire

Un danger

Depuis longtemps on prédisait que la définition de la "valeur réelle" des immeubles dans la loi créant le bureau de révision comportait un grave danger. Hier, un plaignant qui se présentait devant le bureau de révision a de nouveau signalé ce danger de la définition qui n'est pas assez claire.

Un spécialiste en évaluation a déclaré que la nouvelle loi est dangereuse. "Elle n'est pas claire, a-t-il dit, et les évaluateurs de la ville l'interprètent à leur façon. Les évaluateurs ne sont pas à blâmer parce qu'ils font de leur mieux."

Le président du bureau de révision, M. Camille Tessier, a ajouté que s'il y a à quelq'un à blâmer ce ne doit pas être l'évaluateur mais l'Assemblée législative ou les avocats qui ont rédigé la loi. D'après sa phraseologie actuelle la charte demande l'évaluation des propriétés suivant leur valeur réelle. Ce terme est très élastique puisqu'il comprend la valeur intrinsèque et la valeur de remplacement de même que le site, le revenu productif etc.

Le spécialiste en évaluation, M. P. N. Bruneau, a cité une comparaison entre sa propriété et d'autres propriétés dans son témoignage afin de prouver que ses propriétés avaient une évaluation trop élevée.

Le bureau de révision a toutefois rejeté la plainte.

CAMBRIOLAGE

Aux petites heures hier matin, des cambrioleurs s'introduisirent dans l'établissement de M. I. Saint-Vincent 1048, rue St-Denis, faisant main basse sur \$100 de cigares et cigarettes. La Sûreté municipale a été avertie.